

**Délibération portant
sur les dispositifs de soutien 2025/2026**

**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU CONSEIL ACADEMIQUE
Réunion du 23 juin 2025**

Vu l'article L712-6-1 du code de l'éducation,

Article 1 :

La commission donne un avis favorable aux demandes de dispositifs de soutien (hors oui-si) proposés par les composantes pour l'année universitaire 2025-2026, retenues après examen de la Commission Formation et Evaluation.

Annexe : Tableau des dispositifs de soutien.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Fait à Caen, le **0 8 JUIL. 2025**

Le Président du conseil académique,

Lamri ADOUL

Pour le Président et par délégation
la Vice-Présidente
de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Hélène Bouraïma-Lelong

Délibération publiée le : **0 8 JUIL. 2025**

Délibération transmise à Madame la Rectrice : **0 8 JUIL. 2025**

**Délibération portant
sur le bilan CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus) 2024**

**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU CONSEIL ACADEMIQUE
Réunion du 23 juin 2025**

Vu l'article L712-6-1 du code de l'éducation,

Article 1 :

La commission donne un avis favorable au bilan CVEC présenté pour l'année 2024.

Annexe : Bilan CVEC 2024.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Fait à Caen, le **0 8 JUIL. 2025**

Le Président du conseil académique,

Lamri ADOUL

**Pour le Président et par délégation
la Vice-Présidente
de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Hélène Bouraïmia-Lelong**

0 8 JUIL. 2025

Délibération publiée le :

Délibération transmise à Madame la Rectrice : **0 8 JUIL. 2025**

**Délibération portant
sur la modification du calendrier universitaire 2024/2025 de l'INSPE.**

**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU CONSEIL ACADEMIQUE
Réunion du 23 juin 2025**

Vu l'article L712-6-1 du code de l'éducation,

Article 1 :

La commission donne un avis favorable à la modification du calendrier universitaire 2025/2026 de l'INSPE.

Annexe : Calendrier universitaire 2025/2026 de l'INSPE.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Fait à Caen, le 0 8 JUIL. 2025

Le Président du conseil académique,

Lamri ADOUL.

Pour le Président et par délégation
la Vice-Présidente
de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Hélène Bouraïma-Lelong

Délibération publiée le : 0 8 JUIL. 2025

Délibération transmise à Madame la Rectrice : 0 8 JUIL. 2025

**Délibération portant
sur la création du Master EFÉ (enseignement du français à l'étranger) EPS**

**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU CONSEIL ACADEMIQUE
Réunion du 23 juin 2025**

Vu l'article L712-6-1 du code de l'éducation,

Article 1 :

La commission donne un avis favorable à la création du Master EFÉ EPS.

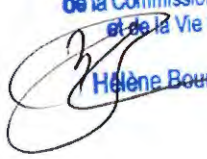
Annexe : Maquette et MCCC du Master EFÉ.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Fait à Caen, le **0 8 JUIL. 2025**

Le Président du conseil académique,

Lamri ADOUL.

Pour le Président et par délégation
la Vice-Présidente
de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire

Hélène Bouraïma-Lelong

**Délibération portant
sur la validation des MCCC (modalités de contrôle de connaissances et compétences) des
Masters EFÉ (enseignement du français à l'étranger) 1^{er} degré et Mathématiques**

**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU CONSEIL ACADEMIQUE
Réunion du 23 juin 2025**

Vu l'article L712-6-1 du code de l'éducation,

Article 1 :

La commission valide les MCCC du Master EFÉ 1^{er} degré.

Article 2 :

La commission valide les MCCC du Master EFÉ Mathématiques.

Annexe : MCCC des Masters EFÉ 1^{er} degré et Mathématiques.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Fait à Caen, le **08 JUIL. 2025**

Le Président du conseil académique,

Lamri ADOUL.

Pour le Président et par délégation
la Vice-Présidente
de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire


Hélène Bouraïma-Lelong

Délibération publiée le : **08 JUIL. 2025**

Délibération transmise à Madame la Rectrice :

08 JUIL. 2025

**Délibération portant
sur la validation des MCCC (modalités de contrôle de connaissances et compétences) de l'UFR
des Sciences**

**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU CONSEIL ACADEMIQUE
Réunion du 23 juin 2025**

Vu l'article L712-6-1 du code de l'éducation,

Article 1 :

La commission valide les MCCC du DU Conduite de train.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Article 2 :

La commission valide les MCCC du Master 2 Cybersécurité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Article 3 :

La commission valide les MCCC du Master 2 Informatique parcours IA et facteurs humains.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Article 4 :

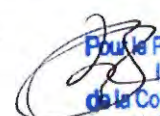
La commission valide les MCCC de la licence 3 Sciences et vie de la terre.

Résultat du vote : Adopté à la majorité moins 2 voix.

Annexe : MCCC des formations sus-citées.

Fait à Caen, le 08 JUIL. 2025

Le Président du conseil académique,
Lamri ADOUL.


Pour le Président et par délégation
la Vice-Présidente
de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Hélène Bouraïma-Lelong

Délibération publiée le : 08 JUIL. 2025

Délibération transmise à Madame la Rectrice : 08 JUIL. 2025

**Délibération portant
sur le calendrier universitaire 2025/2026 du DU Conduite de train**

**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU CONSEIL ACADEMIQUE
Réunion du 23 juin 2025**

Vu l'article L712-6-1 du code de l'éducation,

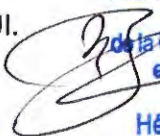
La Commission donne un avis favorable au calendrier 2025/2026 du DU Conduite de train.

Annexe : Calendrier du DU Conduite de train.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Fait à Caen, le 0 8 JUIL. 2025

Le Président du conseil académique,

Lamri ADOUL.  Pour le Président et par délégation
la Vice-Présidente
de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Hélène Bouraïma-Lelong

Délibération publiée le : 0 8 JUIL. 2025

Délibération transmise à Madame la Rectrice : 0 8 JUIL. 2025

**Délibération portant
sur la modification des modalités de contrôle des connaissances et compétences (MCCC) de la
Licence 3 Éducation motricité**

**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU CONSEIL ACADEMIQUE
Réunion du 23 juin 2025**

Vu l'article L712-6-1 du code de l'éducation,

La Commission valide la modification des MCCC de la Licence 3 Éducation motricité.

Annexe : MCCC de la licence 3 Éducation motricité.

Résultat du vote : Adopté à la majorité moins 2 voix.

Fait à Caen, le **0 8 JUIL. 2025**

Le Président du conseil académique,

Lamri ADOUI.

Pour le Président et par délégation
la Vice-Présidente
de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Hélène Bouraïma-Lelong

Délibération publiée le : **0 8 JUIL. 2025**

Délibération transmise à Madame la Rectrice : **0 8 JUIL. 2025**

**Délibération portant
sur la modification du calendrier universitaire 2025/2026 de la Licence 3 Éducation motricité**

**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU CONSEIL ACADEMIQUE
Réunion du 23 juin 2025**

Vu l'article L712-6-1 du code de l'éducation,

La Commission valide la modification du calendrier 2025/2026 de la Licence 3 Éducation motricité.

Annexe : Calendrier de la Licence 3 Éducation motricité.

Résultat du vote : Adopté à la majorité moins 2 voix.

Fait à Caen, le 08 JUIL. 2025

Le Président du conseil académique,

Lamri ADOUL.

Pour le Président et par délégation
de la Vice-Présidente
de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Hélène Bouraïma-Lelong

08 JUIL. 2025

Délibération publiée le :

Délibération transmise à Madame la Rectrice :

08 JUIL. 2025

**Délibération portant
sur la création du module de préparation au CAPES d'histoire-géographie**

**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU CONSEIL ACADEMIQUE
Réunion du 23 juin 2025**

Vu l'article L712-6-1 du code de l'éducation,

Article 1 :

La commission donne un avis favorable à l'organisation du module pour la préparation au CAPES d'histoire-géographie.

Annexe : Organisation du module pour la préparation au CAPES d'histoire-géographie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Fait à Caen, le 0 8 JUIL. 2025

Le Président du conseil académique,

Lamri ADOUL.

Pour le Président et par délégation
la Vice-Présidente
de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire

Hélène Bouraïma-Lelong

Délibération publiée le : 0 8 JUIL. 2025

Délibération transmise à Madame la Rectrice : 0 8 JUIL. 2025

**Délibération portant
sur la modification du calendrier universitaire 2025/2026 du Master Biologie Santé parcours
Spacemed**

**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU CONSEIL ACADEMIQUE
Réunion du 23 juin 2025**

Vu l'article L712-6-1 du code de l'éducation,

La Commission donne un avis favorable à la modification du calendrier du Master Biologie santé parcours Spacemed.

Annexe : Calendrier du Master Biologie santé parcours Spacemed.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Fait à Caen, le **0 8 JUIL. 2025**

Le Président du conseil académique,

Lamri ADOUL.

Pour le Président et par délégation
la Vice-Présidente
de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire

Hélène Bouraïma-Lelong

Délibération publiée le : **0 8 JUIL. 2025**

Délibération transmise à Madame la Rectrice : **0 8 JUIL. 2025**

**Délibération portant
sur la modification du référentiel de la Licence Sciences du soin**

**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU CONSEIL ACADEMIQUE
Réunion du 23 juin 2025**

Vu l'article L712-6-1 du code de l'éducation,

La Commission donne un avis favorable à la modification du référentiel de la Licence Sciences du soin.

Annexe : Référentiel de la Licence Sciences du soin.

Résultat du vote : Adopté à la majorité moins 2 voix.

Fait à Caen, le **0 8 JUIL. 2025**

Le Président du conseil académique,

Lamri ADOUI.

Pour le Président et par délégation
la Vice-Présidente
de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire

Hélène Bouraïma-Lelong

**Délibération portant
sur la modification du règlement relatif à l'exonération des droits de scolarité**

**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU CONSEIL ACADEMIQUE
Réunion du 23 juin 2025**

Vu l'article L712-6-1 du code de l'éducation,

La Commission donne un avis favorable à la modification du règlement relatif à l'exonération des droits de scolarité.

Annexe : Règlement relatif à l'exonération des droits de scolarité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

Fait à Caen, le

0 8 JUIL. 2025

Le Président du conseil académique,

Lamri ADOUI.

Pour le Président et par délégation
la Vice-Présidente
de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire

Hélène Bouraïma-Lelong

Délibération publiée le : **0 8 JUIL. 2025**

Délibération transmise à Madame la Rectrice : **0 8 JUIL. 2025**

Dispositifs de soutien

UFR	Catégories	Intitulé de l'action (cette partie sera affichée sur ParcoursSup)	Année	Code de l'élément pédagogique (Apogée)	Type d'aménagement proposé (L1 en 1 an ou L1 en 2 ans)	Description de l'action (cette partie sera affichée sur ParcoursSup)	Quels sont les objectifs de cette action ?	Pourquoi cette action est-elle mise en place ?	Nom de la formation concernée	Disciplines concernées (matières fondamentales du diplôme, méthodologie...)	Semestre concerné	Profil des étudiants	Nombre de groupes d'étudiants attendus par action	Nombre d'étudiants par groupe	Effectif total attendu par action	L'action est assurée par : un enseignant, un étudiant, autre (préciser)	L'action bénéficie-t- elle d'un autre financement (type NCU) ?	Volume horaire par semestre (HEqTD)	Nombre total d'heures par action (HEqTD)	Montant en euros	Critères établis par la CFE			
																							Avis CFE	
DROIT																								
DROIT	Remédiation méthodologique	Méthodologie et remédiation	L1	DRO1L		Remédiation en français et dans les matières fondamentales (sciences économiques, gestion, statistiques...) Méthodologie dans	Aider les étudiants à approfondir la méthodologie dans les matières fondamentales	Depuis plusieurs années, les enseignants constatent des difficultés méthodologiques chez les étudiants. Ces dispositifs visent à les aider.	L1 droit Caen + Alençon,	Matières fondamentales, français, méthodologie de toutes les matières juridiques	Étalement sur l'année	Tous les étudiants sont concernés sur la base du volontariat	7	Non défini (sur la base du volontariat)	Non défini (sur la base du volontariat)	Enseignant	Non	14,25	28,50	1239,75	On garde car c'est le seul dispositif qui existe dans la formation, il n'est pas doublé d'un dispositif étudiant			
DROIT	Remédiation méthodologique	Méthodologie et remédiation	L1	DRO1L		Remédiation en français et dans les matières fondamentales (sciences économiques, gestion, statistiques...) Méthodologie dans	Aider les étudiants à appréhender la méthodologie juridique	Depuis plusieurs années, les enseignants constatent des difficultés méthodologiques chez les étudiants. Ces dispositifs visent à les aider.	L1 AES et admin. publique	Matières fondamentales, français, méthodologie de toutes les matières juridiques	Étalement sur l'année	Tous les étudiants sont concernés sur la base du volontariat	5	Non défini (sur la base du volontariat)	Non défini (sur la base du volontariat)	Enseignant	Non	8	16,00	696,00	On garde car c'est le seul dispositif qui existe dans la formation, il n'est pas doublé d'un dispositif étudiant			
DROIT	Tutorat	Tutorat	L1			Séances de tutorat pour toutes questions d'ordre méthodologique	Aider les étudiants à appréhender la méthodologie juridique	Ces séances seront assurées par des étudiants et permettrons d'accompagner les étudiants dans l'apprentissage de la méthodologie dans les matières juridiques	L1 droit Caen + Alençon, L1 AES et admin. publique	Matières juridiques	Étalement sur l'année	Tous les étudiants sont concernés sur la base du volontariat	4	25	60	Etudiant	Non	72	144,00	4180,32	On garde			
DROIT	Remédiation méthodologique	Méthodologie et remédiation	L2/L3			Remédiation en français et dans les matières fondamentales (sciences économiques, gestion, statistiques...) Méthodologie dans	Aider les étudiants à approfondir la méthodologie dans les matières fondamentales	Depuis plusieurs années, les enseignants constatent des difficultés méthodologiques chez les étudiants. Ces dispositifs visent à les aider.	L2 -Droit, AES, AP	Matières fondamentales, français, méthodologie de toutes les matières juridiques	Étalement sur l'année		2	Non défini (sur la base du volontariat)	Non défini (sur la base du volontariat)	Enseignant	Non	6	12,00	522,00				
DROIT	Remédiation méthodologique	Méthodologie et remédiation	L2/L3			Remédiation en français et dans les matières fondamentales (sciences économiques, gestion, statistiques...) Méthodologie dans	Aider les étudiants à approfondir la méthodologie dans les matières fondamentales	Depuis plusieurs années, les enseignants constatent des difficultés méthodologiques chez les étudiants. Ces dispositifs visent à les aider.	L3 -Droit, AES, AP	Matières fondamentales, français, méthodologie de toutes les matières juridiques	Étalement sur l'année		4	Non défini (sur la base du volontariat)	Non défini (sur la base du volontariat)	Enseignant	Non	3	6,00	261,00				
DROIT	Tutorat	Tutorat	L2/L3			Séances de tutorat pour toutes questions d'ordre méthodologique	Aider les étudiants à appréhender la méthodologie juridique	Ces séances seront assurées par des étudiants et permettrons d'accompagner les étudiants dans l'apprentissage de la méthodologie dans les matières juridiques	L2 Droit, AES, AP	Matières juridiques	Étalement sur l'année		2	20	60	Etudiant	Non	36	72,00	2090,16	On garde			
HSS																								
HSS	Tutorat	Tutorat	L1			Tutorat (= Séances de révision des examens du S1 et S2 des cours magistraux « Histoire, mise en scène et dramaturgie » du Théâtre et du Cinéma. Rendez-vous de travail en bibliothèque. Organisation de moments d'échanges inter-promotions. Présence active aux JPD. Présence et soutien à l'organisation des événements de TD).	Aide à la préparation des examens dans les matières fondamentales. Aide à l'insertion dans les études (travail en bibliothèque, familiarisation avec les institutions culturelles à fréquenter dans le cadre des cours). Faciliter le dialogue inter-promo pour éclairer les choix d'orientation. Aide à la présentation du diplôme lors de la réception des TD).	Les L1 mettent du temps avant de trouver leurs marques dans l'université et au sein de leur parcours d'étude. Souvent, ils ne sentent à l'aise et pleinement engagés dans leurs études qu'à partir du milieu du S2. Nous souhaitons réduire ce temps d'adaptation afin que la mise au travail dans un contexte serein intervienne plus tôt.	L1 Arts du spectacle.	CM Histoire, mise en scène et dramaturgie du théâtre 1 et 2. CM Histoire, mise en scène et dramaturgie du cinéma 1 et 2. TD Dramaturgie. TP Jeu de l'acteur et écriture de scénario.	Étalement sur l'année	Tous les L1, sur la base du volontariat.	1	30	30	Tuteur (étudiant ou étudiante de Master)	Non	50	100,00	2903,00	On garde			

HSS	Remédiation disciplinaire	Remédiation par le croisement disciplinaire	L1				Présentation par et aux étudiants, hors les murs de la classe de cours, de travaux réalisés dans les ateliers de pratique artistique afin de leur faire découvrir et de créer des ponts entre les enseignements ainsi qu'une synergie de promotion.	Aider les étudiant.e.s à faire des liens entre les différents cours en organisant des événements qui leur permettent d'articuler les différents contenus.	La pratique est peu présente en L1 malgré la forte attente de la part des étudiants, à cause des effectifs très élevés. Il s'agit de mettre en valeur la part de pratique qui est malgré tout proposée et de donner à voir, dans la même journée les travaux réalisés par les autres promotions pour	L1 Arts du spectacle S2	TP Théâtre et cinéma + TD Dramaturgie du S2	S2	Tous	1	250	250	Enseignants	Non	10	10,00	435,00	Autre modalité d'enseignement ouverte à tous		
HSS	Tutorat	Tutorat	L1				Séances de tutorat assurées par un étudiant de master auprès des étudiants de L1 en complément des heures à destination des étudiants OUI-SI	Poursuite du travail engagé en L1 ; suivi des étudiants en réorientation entre la L1 et la L2	Constat de difficultés persistantes chez certains étudiants de L2 ; suivi des étudiants en réorientation entre la L1 et la L2 ; forte demande des étudiants (y compris	L1 Histoire	Méthodologie, UE fondamentales d'histoire	Étalement sur l'année	étudiants en difficultés, repérés par les enseignants ou volontaires			50	un étudiant de master en histoire		40	80,00	2322,40		On garde	
HSS	Tutorat	Tutorat	L1				répétition d'exercices, aide à la mémorisation, reprise d'explications données en cours			L1 Humanités	latin, grec						selon la demande des étudiants, pas plus de 5	un étudiant de Master	non	20h sur l'année, à répartir selon la demande des étudiants	20,00	580,60		
HSS	Remédiation méthodologique	Préparation aux examens	L1	Y1LE14, Y1LE24, Y1LE33, Y1LE64, Y1LE74, Y1LE82			Séances de révision à distance pendant la semaine dédiée	améliorer les résultats de la seconde session	demande des étudiants	Préparation aux examens/ Conseils méthodologiques	Disciplinaires 1, 2, 3; 6, 7, 8	S1 & S2	Etudiants ayant échoué en session 1	1	20	20	enseignant	non	6H CM, soit 9h éq.TD	9,00	0,00			
HSS	Tutorat	Méthodologie et tutorat	L1							Licence de philosophie	Méthodologie et tutorat	Étalement sur l'année	Toute la cohorte	1	40	40	étudiant	Non	12	24,00	696,72	critères non prioritaires	Le dispositif est déjà proposé dans la maquette par	
HSS	Remédiation méthodologique		L1							L1 Philosophie		Étalement sur l'année	Toute la cohorte	1	40	40	1 enseignant (SLANOT)	non	23 12 heures au semestre 1 9 heures au semestre 2	21,00	913,50		Financement Ecrit possible	
HSS	Remédiation méthodologique	Orthographe et compétences rédactionnelles	L1							Licence de philosophie	Orthographe et compétences rédactionnelles	Étalement sur l'année	Toute la cohorte	1	40	40	enseignant	Non	24	48,00	2088,00		Financement Ecrit possible	
HSS	Tutorat	Tutorat (mutualisé avec Oui si)	L1				Participation sous forme de volontariat des étudiant.e.s	Accompagnement individualisé	Appropriation des méthodes de travail étudiantes	Licence Sciences de l'éducation	Sciences de l'éducation	Étalement sur l'année				245	4 tuteurs		3	6,00	174,18		Le dispositif est financé par les OUI-SI	
HSS	Remédiation méthodologique	Remédiation en expression écrite	L1				Participation sous forme de volontariat des étudiant.e.s	12h de cours à distance	Remédiation en orthographe lexicale, grammaticale, ainsi que les formes	Licence Sciences de l'éducation	Fun-MOOC	Étalement sur l'année				245	Fun Mooc		12	12,00	0,00			
HSS	Tutorat	Tutorat pour les L1	L1				Soutien des étudiants en difficulté, accueil et suivi des étudiants.	Aide pédagogique ; aide à la préparation des contrôles continus et terminaux ; soutien aux étudiants étrangers.	L'accompagnement par un pair facilite l'appropriation des attentes exprimées par les enseignant.e.s.	Licence de sociologie	Sociologie	Étalement sur l'année	Etudiants volontaires			50	Un étudiant	Les étudiants de L1 peuvent participer de manière volontaire au tutorat obligatoire dispensé auprès des étudiants "oui si".			0,00			
HSS	Tutorat	Tutorat	L2/L3				Tutorat (= séances de révision des examens du S1 et S2 des cours magistraux)	Aider à la préparation des examens dans les matières fondamentales. Aide à l'orientation dans les	La L2 et la L3 sont des années plus soutenues, avec beaucoup de TP et de pratique	L2 et L3 Arts du spectacle (Théâtre et cinéma)	TP pluridisciplinaires. Cours magistraux disciplinaires.	Étalement sur l'année		2	30	60	Tuteur (étudiant ou étudiante de Master)	Non	100	200,00	5806,00		On garde	
HSS	Remédiation disciplinaire	Remédiation par le croisement disciplinaire	L2/L3				Coordination en vue de la présentation par et aux étudiants, hors les murs de la classe de cours, de travaux réalisés dans les ateliers de pratique artistique afin de leur faire découvrir et de créer des ponts entre les enseignements ainsi qu'une synergie de promotion.	Aider les étudiant.e.s à faire des liens entre les différents cours en organisant des événements qui leur permettent d'articuler les différents contenus.	La pratique est très présente en L2 et L3 et caractérisée par les croisements disciplinaires. Cependant, il faut créer un cadre commun, durable et de qualité, pour la coordination et la restitution des travaux de TP, de préférence en présence des partenaires culturels. Il s'agit de mettre en valeur la part de pratique dans la formation et de donner à voir, dans la même journée les travaux réalisés par les autres promotions pour	L2 et L3 Arts du spectacle (Théâtre et cinéma)	TP théâtre et cinéma	Étalement sur l'année		8	25	200	Enseignants	Non	20	40,00	1740,00	Autre modalité d'enseignement ouverte à tous		

[illegible]

Intitulé de l'action	Code de l'élément pédagogique (Apogée)	Description de l'action	Quels sont les objectifs de cette action ?	Pourquoi cette action est-elle mise en place ?	Nom de la formation concernée	Disciplines concernées (matières fondamentales du diplôme, méthodologie...)	Semestre concerné	Profil des étudiants concernés par l'action	Nombre de groupe d'étudiants attendus par action	Nombre d'étudiants par groupe	Effectif total attendu par action	L'action est assurée par : un enseignant, un étudiant, autre (préciser)	L'action bénéficie-t-elle d'un autre financement (type NCU) ?	Volume horaire par semestre (HEqTD)	Nombre total d'heures par action (HEqTD)	Montant en euros						
soutien Bac technologiques et Bac Généraux sans option mathématiques	R108GB	Reprise de bases nécessaires en mathématiques pour les étudiants montrant des difficultés lors des tests de positionnement et à la demande, au cours des semestres 1 et 2	Meilleure réussite dans les matières nécessitant l'outil mathématique	A la demande des étudiants	BUT1 GB (BMB+SAB+SEE)	mathématiques	Étalement sur l'année	bac technologiques, Bac généraux sans Mathématiques depuis la seconde	4	14	56	enseignant titulaire	non	20	40	1 740,00 €						
Aide à la méthodologie et à l'organisation	des Apogée : méthodes	Accompagnement pour l'acquisition d'une méthodologie de travail et de l'autonomie	Adaptation aux exigences et rythme de travail à l'université	A la demande des étudiants	BUT1 GB (BMB+SAB+SEE)	méthodologie	Semestre 1	toute la promotion	4	28	112	enseignant titulaire	non	40	40	1 740,00 €	S'adresse à toute la promotion, action qui doit être intégrée dans la maquette ?					
Acquisition prérequis Microbiologie pour entrant S3	BUT GB R104	Aide à l'acquisition de prérequis (TD et TP) en microbiologie générale nécessaires au suivi des enseignements de microbiologie médicale.	Suivi et réussite de la formation	Passerelles, entrants	BUT2 GB parcours BMB	microbiologie	Semestre 1	Entrants S3 venant de formations avec peu de pratique	1	5 à 10	5 à 10	enseignant titulaire	non	6	6	261,00 €						
Acquisition prérequis Hématologie pour entrant S3	BUT GB R117 BMB	Aide à l'acquisition de prérequis (TD et TP) en Hématologie nécessaires à l'obtention du diplôme.	Suivi et réussite de la formation	Passerelles, entrants	BUT2 GB parcours BMB	hématologie	Semestre 1	Entrants S3 venant de formations avec peu de pratique	1	5 à 10	5 à 10	enseignant titulaire	non	6	6	261,00 €						
Acquisition prérequis Expérimentation animale	BUT GB SAE 103 BMB	Aide à l'acquisition de prérequis (TD et TP) en Hématologie nécessaires à l'obtention du diplôme.	Suivi et réussite de la formation	Passerelles, entrants	BUT2 GB parcours BMB	Expérimentation animale	Semestre 1	Entrants S3 venant de formations avec peu de pratique	1	5 à 10	5 à 10	enseignant titulaire	non	6	6	261,00 €						

Soutien Bacs techno en mathématiques	BUT 1 RT	Aux semestres 1 et 2, soutien individuel aux étudiants identifiés comme fragiles en mathématiques, afin de combler les lacunes antérieures qui nuisent à la réussite	Meilleure réussite dans les matières nécessitant l'usage de la mathématique	A la demande des étudiants	BUT 1 Réseaux et télécommunications	mathématiques	S1 + S2	toute la promotion sur la base du volontariat	1	15	15	enseignant titulaire	non	10	20	870,00 €					
Soutien Bacs techno en télécommunications	BUT 1 RT	Aux semestres 1 et 2, soutien individuel aux étudiants identifiés comme fragiles en physique, fragilité ne leur permettant pas d'appréhender au mieux les télécommunications au cours du BUT1	Meilleure réussite dans les matières nécessitant de la physique	A la demande des étudiants	BUT 1 Réseaux et télécommunications	physique	S1 + S2	toute la promotion sur la base du volontariat	1	15	15	enseignant titulaire	non	10	20	870,00 €					
Soutien Bacs Technos en anglais	BUT 1 RT	Aux semestres 1 et 2, soutien individuel aux étudiants identifiés comme fragiles en anglais, afin de combler les lacunes	Meilleure réussite dans les matières nécessitant de l'anglais	A la demande des étudiants	BUT 1 Réseaux et télécommunications	anglais	S1 + S2	toute la promotion sur la base du volontariat	1	15	15	enseignant titulaire	non	10	20	870,00 €					
Remise à niveau		Remise à niveau des étudiants intégrant directement la 2ème année de BUT HSE	Mettre à niveau ces nouveaux entrants dans les domaines HSE	Permettre de consolider les premières compétences dans le domaine du HSE afin de maximiser les chances de réussite et augmenter le vivier de recrutement	BUT HSE	Matières fondamentales	Semestre 1	Etudiants intégrant directement la 2ème année	1	entre 4 et 10	entre 4 et 10	plusieurs enseignants titulaires du département	NON	35	35	1 522,50 €					
Soutien en bases de la programmation en Python	03-Bases Programmation	Cette action propose un soutien aux étudiant-e-s en difficulté pour les aider à acquérir les bases de la programmation en Python. À travers des TP et QCMs, ils travaillent sur les concepts fondamentaux en suivant la méthode PRIMM, qui les guide dans leur apprentissage de manière progressive et interactive.	L'objectif est de préparer les étudiant-e-s à l'apprentissage de Python, langage qui est souvent utilisé durant leur cursus, en renforçant leur logique algorithmique et leur compréhension des bases de la programmation. L'approche permet d'anticiper d'éventuelles difficultés et d'assurer une transition plus fluide vers les enseignements futurs.	Pour répondre à la grande hétérogénéité des profils en première année de BUT Science des Données, Certains étudiant-e-s, issus de spécialités comme NSI ou SIN ou autres, ont déjà une expérience en algorithmique et en programmation, tandis que d'autres découvrent ces concepts pour la première fois. Cette disparité peut créer des écarts de niveau et des difficultés d'adaptation pour les débutant-e-s. L'objectif est donc d'offrir un	BUT Science des Données	Informatique	Semestre 2	Etudiant-e-s ayant des difficultés en bases de la programmation	1 groupe	1 groupe de 16 étudiants	16 étudiants au maximum	Enseignant	Non	16h	16	696,00 €	Action qui s'adresse à l'intégralité de la promotion, et qui semble devoir s'intégrer dans les cours				

Soutien algo/prog C	PRINF1A	Soutien pour la première ressource d'algorithmique/programmation	Consolider les bases de la programmation/algorithmique	Parce que cette première ressource est fondamentale pour tout qui est algorithmique plus tard et les connaissances en C sont nécessaires pour les cours de système et réseaux	BUT Informatique	matières fondamentales	Semestre 1	tous profils	1	10	10	enseignant	non	6h	12	522,00 €	Comment est sélectionné le public éligible à cette action ?	On garde car le public st sélectionné				
Soutien anglais	PRINF1C, PRINF2L	Soutien pour les ressources anglais de la première année	Consolider les bases en anglais	Parce que les étudiant.e.s qui ont des difficultés en 1A rarement rattrapent ce retard.	BUT Informatique	matières transversales	Étalement sur l'année	tous profils	1	10	10	enseignant	non	6h, 7h	13	565,50 €	Comment est sélectionné le public éligible à cette action ?	On garde car le public st sélectionné (créer un groupe de TD en se basant sur un test de positionnement au début				
Consolidation - Remédiation en mathématiques	JT1 CCQP-hors Apogée	Remise à niveau et soutien destinés aux bacheliers technologiques, aux bacheliers professionnels et aux bacheliers généraux avec un niveau en mathématiques insuffisant, aux S1 et S2	Donner les bases nécessaires en mathématiques. Toutes les matières de la spécialité font appel à l'outil mathématique	A la demande des étudiants et elle est nécessaire pour aborder les enseignements de la spécialité	BUT Génie Chimique-Génie des Procédés	Mathématiques	Étalement sur l'année	Bacheliers technologiques en priorité et les bacheliers généraux repérés suite au test de positionnement	1	15	15 à 20	un enseignant	non	15	30	1 305,00 €						
Aide à la méthodologie et à l'organisation	JT1 CCQP-hors Apogée	Accompagnement pour l'acquisition d'une méthodologie de travail et de l'autonomie : établir un lien entre CM, TD,	Accompagner les étudiants pour l'acquisition d'une méthodologie de travail et parvenir à résoudre en autonomie un problème en s'appuyant sur le CM et les TD.	A la demande des étudiants, plusieurs d'entre eux soulignent le fait qu'ils rencontrent des difficultés pour démarrer une résolution d'un exercice lorsqu'ils sont seuls devant l'énoncé.	BUT Génie Chimique-Génie des Procédés	Méthodologie	Étalement sur l'année	Bacheliers technologiques en priorité et les bacheliers généraux repérés par l'équipe pédagogique	1	20	20 à 25	un enseignant titulaire	non	15	30	1 305,00 €						
Consolidation - Remédiation en physique-chimie	JT1 CCQP-hors Apogée	Remise à niveau et soutien destinés aux bacheliers technologiques, aux bacheliers professionnels et aux bacheliers généraux avec un niveau en mathématiques insuffisant, aux S1 et S2	Donner les bases nécessaires en physique-chimie. Toutes les matières de la spécialité font appel aux bases de physique et de chimie.	A la demande des étudiants et elle est nécessaire pour aborder les enseignements de la spécialité	BUT Génie Chimique-Génie des Procédés	Physique & Chimie	Étalement sur l'année	Bacheliers technologiques en priorité et les bacheliers généraux repérés suite au test de positionnement	1	15	15 à 20	un enseignant	non	15	30	1 305,00 €						

remise à niveau (pre rentrée)	positif d'accompagnement	cours de remise à niveau pour homogénéiser les connaissances des néoentrants en tenant compte de leur diversité de profils, notamment tous les bacheliers technologiques	Remise à niveau en math	Remise à niveau pour les néo bacheliers technologiques et généraux avant le début des cours	BUT Mesures Physiques	Mathématiques	Semestre 1	BACs Technologiques + BACs Généraux de niveau faible	1	24	24	enseignant	non	3	3	130,50 €				
consolidation en mathématiques	positif d'accompagnement	Séances en groupe de TD permettant aux étudiants de profils différents de reprendre des notions en mathématiques de l'année en face	Remise à niveau en math	Affaiblissement du niveau général en math des lycéens par rapport aux attendus de la formation BUT MP	BUT Mesures Physiques	Mathématiques	Semestre 1	tous	4	24	96	enseignant	non	16	16	696,00 €	Rajoute des heures à la maquette			
cours de soutien	positif d'accompagnement	Cours de soutien qui se font à la demande des étudiants pour répondre à leurs difficultés, tous les étudiants peuvent faire une demande. Chaque séance concerne environ 15 étudiants	Permettre aux étudiants en difficultés dans une matière de revoir des notions de cours/TD avec un enseignant	Pouvoir remédier le	BUT Mesures Physiques	Informatique, Chimie	Étalement sur l'année	tous	1	15	15	enseignant	non	16	16	696,00 €	Rajoute des heures à la maquette			
Tutorat aux bacs techno et bac pro au S1 Tutorat aux étudiants en difficulté (dans leur résultats au S1), au S2	BUT1 CS CGE35 & VTD - hors apogée	Des étudiants volontaires et sélectionnés sur la qualité de leur dossier académique et sur leur motivation donnent des cours de mise à niveau méthodologique et disciplinaire aux étudiants cibles (bac pro et techno au S1, étudiants n'ayant pas validé au moins 2 compétences S1 au S2)	Objectif de remédiation à l'entrée dans les semestres (mise à niveau des prérequis), pour lutter contre le décrochage des plus faibles	Notre formation, inscrite dans son territoire et dans sa filière, est amenée à recruter tout profil de bac (au-delà des quotas du rectorat). Des mises à niveau et du soutien sont nécessaires à la réussite de tous, dans le maintien des exigences de notre diplôme	BUT 1 CS	Cours identifiés : CP1 Droit - Acteurs de la société civile. Compétences : Méthodologie générale de travail à l'Université Outils numériques : - compétences rédactionnelles (de devoir et de prise de note)	S1 et S2	Au S1 : les étudiants des bacs techno et bacs pro (Plus éventuellement Etudes en France) Au S2 : les étudiants n'ayant pas capitalisé au moins 2 UE/5 (et qui sont donc en difficulté d'obtenir leur BUT1)	1 groupe	20	40 (ceux du S1 ne sont pas forcément ceux du S2)	Par 4 à 6 étudiants de BUT2 sélectionnés sur relevé de note du BUT1 et sur motivation	Non	40	80					

Tutorat aux étudiants en difficultés (bac pro, bac techno, autres)	BUT1 GMP - hors apogée	Des étudiants volontaires sélectionnés pour leur sérieux et leurs résultats académiques accompagnent d'un point de vue méthodologie et disciplinaire des étudiants de 1ère année en difficultés	Mise à niveau pour les étudiants qui ont besoin afin d'éviter le décrochage et les démissions.	Certains étudiants ont besoin de plus de temps, de plus d'explications pour arriver au même niveau que le reste du groupe. Nous nous sommes aussi rendu compte que certains étudiants ne parvenaient pas à s'imposer une discipline de travail sur le temps en autonomie. Ce tutorat par des pairs leur offre cette possibilité	BUT 1 GMP	Toutes matières de S1 et S2 en fonction des besoins (généralement dans les disciplines scientifiques)	S1 et S2	Un conseil pédagogique intermédiaire permet d'identifier les étudiants en difficultés. Une liste et un suivi sont assurés par la directrice des études BUT1	1 groupe	15 à 20	15 à 20	Action assurée par 3 étudiants	Non	40	80					
Tutorat aux étudiants en difficultés (bac pro, bac techno, autres)	BUT 1 MLT - hors apogée	Des étudiants volontaires sélectionnés pour leur sérieux et leurs résultats académiques reprennent les notions vues en cours qui ne n'ont pas été bien comprises	Mise à niveau pour les étudiants qui ont besoin afin d'éviter le décrochage et les démissions.	Certains étudiants ont besoin de plus de temps, de plus d'explications pour arriver au même niveau que le reste du groupe. Ce tutorat par des pairs leur offre cette possibilité	BUT 1 MLT	Toutes matières de S1 et S2	S1 et S2	Tutorat à destination des étudiants en difficultés, repérés dès le début de l'année avec la possibilité d'intégrer le groupe de façon ponctuelle pour certains étudiants.	1 groupe	entre 10 et 15	entre 10 et 15	par 2 étudiants	Non	40	80					
Tutorat aux étudiants en difficultés (bac pro, bac techno, autres)	BUT 1 QLIO - hors apogée	Des étudiants volontaires sélectionnés pour leur sérieux et leurs résultats académiques reprennent les notions vues en cours qui ne n'ont pas été bien comprises	Mise à niveau pour les étudiants qui ont besoin afin d'éviter le décrochage et les démissions.	Certains étudiants ont besoin de plus de temps, de plus d'explications pour arriver au même niveau que le reste du groupe. Ce tutorat par des pairs leur offre cette possibilité	BUT 1 QLIO	Toutes matières de S1 et S2	S1 et S2	Tutorat à destination des étudiants en difficultés, repérés dès le début de l'année avec la possibilité d'intégrer le groupe de façon ponctuelle pour certains étudiants.	1 groupe	entre 10 et 15	entre 10 et 15	par 2 étudiants	Non	10	20	S'adresse à toute la cohorte				
Tutorat aux étudiants entrant ou étudiants en difficulté - acquisition ou renforcement des prérequis	BUT 2 GMP - hors apogée	Des étudiants volontaires sélectionnés pour leur sérieux et leurs résultats académiques accompagnent d'un point de vue méthodologique et disciplinaire des étudiants de 2ème année en difficultés notamment les étudiants entrants (essentiellement les étudiants issus de BTS)	Mise à niveau pour les étudiants qui ont besoin afin d'éviter le décrochage et les démissions.	Nous avons pu constater que les étudiants entrants directement en BUT2 essentiellement les étudiants issus de BTS) manquaient de prérequis pour certaines ressources et donc avaient des difficultés à valider les compétences correspondantes	BUT 2 GMP	Toutes matières de S3 et S4 en fonction des besoins (généralement dans les disciplines scientifiques)	S3 et S4	Etudiants entrants BUT2 et étudiants ayant une compétence non acquise en BUT1	1 groupe	10	10	action assurée par 1 étudiant	Non	10	20					

Tutorat aux étudiants entrant en difficulté - acquisition ou renforcement des prérequis	BUT 2 QLIO - hors apogée	Des étudiants volontaires sélectionnés pour leur niveau et leurs résultats académiques représentent les notions vues en cours qui ne n'ont pas été bien comprises	Mise à niveau pour les étudiants qui ont besoin afin d'éviter le décrochage et les démissions.	Certains étudiants ont besoin de plus de temps, de plus d'explications pour arriver au même niveau que le reste du groupe. Ce tutorat par des pairs leur offre cette possibilité	BUT 2 QLIO	Toutes matières de S3 et S4 en fonction des besoins	S3 et S4	Etudiants entrants BUT2 et étudiants ayant une compétence non acquise en BUT1	1 groupe	10	10	action assurée par 1 étudiant	Non	10	20	S'adresse à toute la cohorte					
Soutien en base informatique	BUT 1 MLT - hors apogée BUT 2 MLT - hors apogée	Accompagnent pour l'acquisition de prérequis en informatique nécessaires au suivi des enseignements	Consolider les bases des étudiants afin d'éviter le décrochage et les démissions	A la demande des étudiants	BUT 1 et 2 MLT	Informatique	S1 et S2 S3 et S4	Etudiants ayant des difficultés en informatique	1 groupe	13	13	un enseignant	Non	10	20	Cette action interroge quant au déploiement en BUT2	Ok pour le S1 et Le S2 seulement				
1 groupe	BL02 : Méthodes factorielles	Grâce à la modélisation de problèmes d'optimisation, suivi de leur résolution pratique, les étudiant-e-s aborderont les notions essentielles du domaine. Très pratique, l'enseignement se concentrera sur deux ou trois problèmes d'optimisation dont la résolution implique de l'analyse multivariée et du calcul différentiel. L'action sera illustrée grâce à un la résolution des problèmes sur machine.	Cette initiative vise à soutenir les étudiant-e-s rencontrant des difficultés, en les aidant à comprendre les fondements d'une analyse multivariée. Sur un plan plus général, cette action contribuera à la préparation des étudiant-e-s à l'apprentissage des concepts mathématiques régissant les méthodes d'apprentissage machine, méthodes fréquemment utilisées en science des données. Cette action cherche à	Il existe une disparité entre les étudiant-e-s pour l'apprentissage de notions mathématiques : certains possèdent une bonne expérience mathématique, tandis que d'autres découvriront beaucoup des concepts fondamentaux. L'objectif est d'accompagner les étudiant-e-s via un enseignement très pratique, afin de leur offrir des bases solides, indispensables à la bonne utilisation de l'intelligence artificielle.	Science des Données	Informatique	Semestre 2	Etudiant-e-s ayant des difficultés en méthodes factorielles	2 groupes	2 groupe de 15 étudiants	30 étudiants au maximum	Enseignant	Non	10h	20	870,00 €	Cette action semble devoir être intégrée dans la maquette de formation				
LVE																					
LVE	Tutorat	Tutorat en Anglais	L1			Améliorer le niveau général en favorisant une démarche personnalisée	Nécessité de renforcer et améliorer les fondamentaux	L1 LICER Anglais. Ouvert aux LV2.	Enseignements fondamentaux - Langue	S1 et S2		1	16	48	TROIS ETUDIANTS	non	60	120,00	3483,60		
LVE	Tutorat	Tutorat en Espagnol	L1			Améliorer le niveau général en favorisant une démarche personnalisée	Nécessité de renforcer et améliorer les fondamentaux	L1 LICER ESPAGNOL. Ouvert aux LV2	Enseignements fondamentaux - Langue	S1 et S2		1	Environ 10	VARIABLE	DEUX ETUDIANTS	non	40	80,00	2322,40		
LVE	Tutorat	Tutorat en Langues nordiques	L1			Pour renforcer les compétences méthodologiques	Nécessité de renforcer les compétences	L1 LICER Etudes nordiques	Méthodologie	S1 et S2		1	40	40	DEUX ETUDIANTS	Non	24	48,00	1393,44		
LVE	Tutorat	Tutorat en Italien	L1			Améliorer le niveau général en favorisant une démarche personnalisée	Nécessité de renforcer et améliorer les fondamentaux	L1 LICER Italien	Enseignements fondamentaux - Langue (grammaire et expression)	S1 et S2		1	6	VARIABLE	UN ETUDIANT	Non	24	48,00	1393,44		
LVE	Tutorat	Tutorat en Russe	L1			Améliorer le niveau général en favorisant une démarche personnalisée	Nécessité de renforcer et améliorer les fondamentaux	L1 LICER Russe (Mutualisé avec LEA) Ouvert aux LV2.	Matières fondamentales du diplôme	S1 et S2		1		10	UN ETUDIANT	non	20	40,00	1161,20		
LVE	Remédiation disciplinaire	Remédiation en Anglais	L1			Remise à niveau	Présence de difficultés et lacunes	L1 LICER Anglais.	Enseignements fondamentaux - Langue	S1 et S2		2	24	48	UN ENSEIGNANT	non	12	24,00	1044,00	Il existe déjà le dispositif Ouvi-s et/ou du tutorat étudiant	
LVE	Remédiation disciplinaire	Remédiation en Espagnol	L1			Remise à niveau.	Présence de difficultés et lacunes	L1 LICER ESPAGNOL.	Enseignements fondamentaux - Langue	S1 et S2		1	Environ 20	Environ 20	UN ENSEIGNANT	non	24	48,00	2088,00	Il existe déjà le dispositif Ouvi-s et/ou du tutorat étudiant	
LVE	Remédiation disciplinaire	Remédiation en Langues nordiques	L1			Renforcement des compétences disciplinaires	Nécessité de renforcer les compétences disciplinaires	L1 LICER Etudes nordiques	Matières fondamentales du diplôme	S1 et S2		5	4	20	Enseignant	Non	10	10,00	435,00	Il existe déjà le dispositif Ouvi-s et/ou du tutorat étudiant	
LVE	Remédiation disciplinaire	Remédiation en Italien	L1			Remise à niveau.	Présence de difficultés et lacunes	L1 LICER Italien	Enseignements fondamentaux - Langue	S1 et S2		1	5 à 10	5 à 10	Enseignant	non	24	48,00	2088,00	Il existe déjà le dispositif Ouvi-s et/ou du tutorat étudiant	
LVE	Remédiation disciplinaire	Remédiation en Russe	L1			Renforcer le niveau en langue	Présence de difficultés et lacunes	L1 LICER Russe (Mutualisé avec LEA)	Enseignements fondamentaux - Langue	S1 et S2		1	10	10	Enseignant	non	24	48,00	2088,00	Il existe déjà le dispositif Ouvi-s et/ou du tutorat étudiant	

LVE	Remédiation disciplinaire	Remédiation en Allemand	L1					Remise à niveau	Présence de difficultés et lacunes.	L1 LICER Allemand (mutualisé avec LEA) et Allemand LV2.	Enseignements fondamentaux - Langue	S1 et S2		1	Environ 5	Environ 5	UN ENSEIGNANT	non	24	48,00	2088,00	Il existe déjà le dispositif Ou-ri et/ou du tuteurat étudiant	
LVE	Remédiation disciplinaire	Remédiation en Allemand	L1					Améliorer le niveau général.	Nécessité de renforcer et améliorer les fondamentaux	L1 LICER Allemand (mutualisé avec LEA) et Allemand LV2.	Enseignements fondamentaux - Langue	S1 et S2		1	Environ 5	Environ 5	UN ENSEIGNANT	non	12	24,00	1044,00	Il existe déjà le dispositif Ou-ri et/ou du tuteurat étudiant	
LVE	Remédiation disciplinaire	Remédiation en langue anglaise	L1					Aide aux étudiants en difficulté en anglais	certaines étudiants n'ont pas le niveau requis en langues	Licence LEA tous les parcours	anglais	S1 et S2		1	40	40	enseignant	non	12h	24,00	1044,00	Il existe déjà le dispositif Ou-ri et/ou du tuteurat étudiant	
LVE	Remédiation disciplinaire	Remédiation civilisation anglaise	L1					Aide aux étudiants en difficulté en civilisation anglaise	certaines étudiants n'ont pas le niveau requis en langues et en histoire/géographie et on du mal à	Licence LEA tous les parcours	civilisation anglaise	S1 et S2		1	40	40	enseignant	non	12h	24,00	1044,00	Il existe déjà le dispositif Ou-ri et/ou du tuteurat étudiant	
LVE	Remédiation disciplinaire	Remédiation en allemand	L1					Aide aux étudiants en difficulté en LV2	certaines étudiants n'ont pas le niveau requis en langues	Licence LEA parcours anglais/allemand	allemand	S1 et S2		1	40	40	enseignant	non	24h	48,00	2088,00	Il existe déjà le dispositif Ou-ri et/ou du tuteurat étudiant	
LVE	Remédiation disciplinaire	Remédiation en italien	L1					Aide aux étudiants en difficulté en LV2	certaines étudiants n'ont pas le niveau requis en langues	Licence LEA parcours anglais/italien	italien	S1 et S2		1	40	20	enseignant	non	24h	48,00	2088,00	Il existe déjà le dispositif Ou-ri et/ou du tuteurat étudiant	
LVE	Remédiation disciplinaire	remédiation en espagnol	L1					Aide aux étudiants en difficulté en LV2	certaines étudiants n'ont pas le niveau requis en langues	Licence LEA parcours anglais/espagnol	espagnol	S1 et S2		1	40	40	enseignant	non	24h	48,00	2088,00	Il existe déjà le dispositif Ou-ri et/ou du tuteurat étudiant	
LVE	Remédiation disciplinaire	Remédiation en russe	L1					Aide aux étudiants en difficulté en LV2	certaines étudiants n'ont pas le niveau requis en langues	Licence LEA parcours anglais/russe	russe	S1 et S2		1	40	20	enseignant	non	24h	48,00	2088,00	Il existe déjà le dispositif Ou-ri et/ou du tuteurat étudiant	
LVE	Remédiation disciplinaire	remédiation en calcul	L1					Aide aux étudiants en difficulté en mathématique	certaines étudiants ont des difficultés en mathématiques	Licence LEA tous les parcours	mathématique	S1 et S2		1	40	40	enseignant	non	12h	24,00	1044,00		
LVE	Remédiation disciplinaire	remédiation en droit	L1					Aide aux étudiants en difficulté en droit	certaines étudiants ont des difficultés en droit	Licence LEA tous les parcours	droit	S1 et S2		1	40	40	enseignant	non	12h	12,00	522,00		
LVE	Remédiation disciplinaire	remédiation économie	L1					Aide aux étudiants en difficulté en économie	certaines étudiants ont des difficultés en économie	Licence LEA tous les parcours	économie	S1 et S2		1	40	40	enseignant	non	12h	12,00	522,00		
LVE	Remédiation disciplinaire	Dédoublement de TD	L1					améliorer l'individualisation de la prise en charge pédagogique	Aider les étudiants débutants LV2	Licence LEA parcours Anglais/russe	russe	S1 et S2		1	20	20	enseignant	non	24h	48,00	2088,00	Critères non prioritaires : dédoublement de TD alors que 23 inscrits	
LVE	Tutorat	Tutorat anglais-allemand	L1					aide et accompagnement à la demande pour les étudiants en difficulté en LV2 en particulier	Des étudiants ont besoin d'un accompagnement plus renforcé et répondent mieux à l'aide des pairs qu'à l'aide des enseignants	Licence LEA parcours anglais/allemand	allemand	S1 et S2		1	20	20	étudiant	non	30h	60,00	1741,80		
LVE	Tutorat	Tutorat anglais-espagnol	L1					aide et accompagnement à la demande pour les étudiants en difficulté en LV2 en particulier	Des étudiants ont besoin d'un accompagnement plus renforcé et répondent mieux à l'aide des pairs qu'à l'aide des enseignants	Licence LEA parcours anglais/espagnol	espagnol	S1 et S2		1	20	20	étudiant	non	30h	60,00	1741,80		
LVE	Tutorat	Tutorat anglais-italien	L1					aide et accompagnement à la demande pour les étudiants en difficulté en LV2 en particulier	Des étudiants ont besoin d'un accompagnement plus renforcé et répondent mieux à l'aide des pairs qu'à l'aide des enseignants	Licence LEA parcours anglais/italien	italien	S1 et S2		1	20	20	étudiant	non	30h	60,00	1741,80		
LVE	Tutorat	Tutorat anglais-russe	L1					aide et accompagnement à la demande pour les étudiants en difficulté en LV2 en particulier	Des étudiants ont besoin d'un accompagnement plus renforcé et répondent mieux à l'aide des pairs qu'à l'aide des enseignants	Licence LEA parcours anglais/russe	russe	S1 et S2		1	20	20	étudiant	non	30h	60,00	1741,80		
LVE	Tutorat	Tutorat Anglais	L2/L3				Accompagnement personnalisé par des étudiants	Soutien méthodologique et disciplinaire	Parce qu'apporter aux étudiants le regard et les conseils d'étudiants plus âgés et plus expérimentés leur est bénéfique.	L2 LICER Anglais (pour les étudiants n'ayant pas atteint le niveau B2).	Matières fondamentales du diplôme et méthodologie	S1 et S2	1,00	30,00	30,00	Etudiant	Non	12,00	24,00	696,72		Pourquoi tout ce besoin disciplinaire sur toutes les années (Proposition : test de spositionnement en début d'année ou bien revoir les MCCS)	
LVE	Tutorat	Tutorat Anglais	L2/L3				Accompagnement personnalisé par des étudiants	Soutien méthodologique et disciplinaire	Parce qu'apporter aux étudiants le regard et les conseils d'étudiants plus âgés et plus expérimentés leur est bénéfique.	L3 LICER Anglais (pour les étudiants n'ayant pas atteint le niveau C3).	Matières fondamentales du diplôme et méthodologie	S1 et S2	1,00	30,00	30,00	Etudiant	Non	12,00	24,00	696,72		Pourquoi tout ce besoin disciplinaire sur toutes les années (Proposition : test de spositionnement en début d'année ou bien revoir les MCCS)	
LVE	Tutorat	Tutorat Espagnol	L2/L3				Accompagnement personnalisé par des étudiants	Soutien méthodologique et disciplinaire	Parce qu'apporter aux étudiants le regard et les conseils d'étudiants plus âgés et plus expérimentés leur est bénéfique.	L2 et L3 LICER et LEA Espagnol	Matières fondamentales du diplôme et méthodologie	S1 et S2	1	10	10	Etudiant	Non	20	40,00	1161,20		Pourquoi tout ce besoin disciplinaire sur toutes les années (Proposition : test de spositionnement en début d'année ou bien revoir les MCCS)	
LVE	Tutorat	Tutorat Russe	L2/L3				Accompagnement personnalisé par des étudiants	Soutien méthodologique et disciplinaire	Parce qu'apporter aux étudiants le regard et les conseils d'étudiants plus âgés et plus expérimentés leur est bénéfique.	L2 et L3 LICER et LEA Russe	Matières fondamentales du diplôme et méthodologie	S1 et S2	1	10	10	Etudiant	Non	12	24,00	696,72		Pourquoi tout ce besoin disciplinaire sur toutes les années (Proposition : test de spositionnement en début d'année ou bien revoir les MCCS)	

LVE	Tutorat	Tutorat Allemand	L2/L3			Accompagnement personnalisé par des étudiants	Soutien méthodologique et disciplinaire	Parce qu'apporter aux étudiants le regard et les conseils d'étudiants plus âgés et plus expérimentés leur est bénéfique.	L2 LLCEr et LEA Allemand	Matières fondamentales du diplôme et méthodologie	S1 et S2		1	10	10	Etudiant	Non	12	24,00	696,72		Pourquoi tout ce besoin disciplinaire sur toutes les années (Proposition : test de positionnement en début d'année ou
LVE	Tutorat	Tutorat Allemand	L2/L3			Accompagnement personnalisé par des étudiants	Soutien méthodologique et disciplinaire	Parce qu'apporter aux étudiants le regard et les conseils d'étudiants plus âgés et plus expérimentés leur est bénéfique.	L3 LLCEr et LEA Allemand	Matières fondamentales du diplôme et méthodologie	S1 et S2		1	10	10	Etudiant	Non	12	24,00	696,72		Pourquoi tout ce besoin disciplinaire sur toutes les années (Proposition : test de positionnement en début d'année ou
LVE	Remédiation disciplinaire	Soutien personnalisé en italien	L2/L3			Accompagnement personnalisé par un enseignant	Conseils méthodologiques et renforcement linguistique	Le processus est ouvert aux débutants en L1. Des lacunes peuvent exister. Cette action vise à renforcer les compétences disciplinaires	L2 et L3 LLCEr Italien	Langue et méthodologie	S1 et S2		1	10	10	Enseignant	Non	12	24,00	1044,00	Critères non prioritaires	
LVE	Remédiation disciplinaire	Soutien personnalisé en études nordiques	L2/L3			Accompagnement personnalisé par un enseignant	Conseils méthodologiques et renforcement linguistique	Nécessite de renforcer les compétences disciplinaires	L2 et L3 LLCEr Etudes nordiques	Matières fondamentales du diplôme	S1 et S2		5	4	20	Enseignant	Non	10	20,00	870,00	Critères non prioritaires	
LVE	Remédiation disciplinaire	Soutien personnalisé (tous départements)	L2/L3			Accompagnement personnalisé par un enseignant	Apporter un soutien personnalisé et ponctuel aux étudiants en difficulté	Une aide ponctuelle d'un enseignant peut éviter le décrochage de certains étudiants	Tous départements LLCEr (en fonction des disponibilités des enseignants)	En fonction des besoins des étudiants	S1 et S2				20	Enseignant	Non	10	20,00	870,00	Critères non prioritaires	
LVE	Remédiation disciplinaire	Soutien linguistique personnalisé en langues (allemand)	L2/L3			soutien en langues	aider les étudiants en difficulté en langues, soutien individualisé et ciblé	certaines étudiants rencontrent des difficultés en langues	Licence LEA Anglais/Allemand	allemand	S3, S4, S5, S6		12	1	12	enseignant	non	12h	24,00	1044,00	Critères non prioritaires	
LVE	Remédiation disciplinaire	Soutien linguistique personnalisé en langues (italien)	L2/L3			soutien en langues	aider les étudiants en difficulté en langues, soutien individualisé et ciblé	certaines étudiants rencontrent des difficultés en langues	Licence LEA Anglais/Italien	allemand	S3, S4, S5, S6		12	1	12	enseignant	non	12h	24,00	1044,00	Critères non prioritaires	
LVE	Remédiation disciplinaire	Soutien linguistique personnalisé en langues (espagnol)	L2/L3			soutien en langues	aider les étudiants en difficulté en langues, soutien individualisé et ciblé	certaines étudiants rencontrent des difficultés en langues	Licence LEA Anglais/Espagnol	espagnol	S3, S4, S5, S6		12	1	12	enseignant	non	12h	24,00	1044,00	Critères non prioritaires	
LVE	Remédiation disciplinaire	Soutien linguistique personnalisé en langues (russe)	L2/L3			soutien en langues	aider les étudiants en difficulté en langues, soutien individualisé et ciblé	certaines étudiants rencontrent des difficultés en langues	Licence LEA Anglais/Russe	russe	S3, S4, S5, S6		12	1	12	enseignant	non	12h	24,00	1044,00	Critères non prioritaires	
LVE	Remédiation disciplinaire	Remédiation en anglais	L2/L3			soutien en langues	aider les étudiants en difficulté en langues, soutien individualisé et ciblé	certaines étudiants rencontrent des difficultés en langues	Licence LEA tous parcours	anglais	S3, S4, S5, S6		12	1	12	enseignant	non	12h	24,00	1044,00	Critères non prioritaires	
LVE	Remédiation disciplinaire	Remédiation économie	L2/L3			soutien en matières d'application	Aide personnalisée aux étudiants en difficulté	certaines étudiants rencontrent d'importantes difficultés dans la matière d'application comme	Licence LEA tous parcours	économie/gestion	S3, S4, S5, S6		40	1	40	enseignant	non	L253 : 4h L254 : 12h L355 : 12h L356 : 12h	40,00	1740,00		
LVE	Remédiation disciplinaire	Remédiation en droit	L2/L3			soutien en matières d'application	Aide personnalisée aux étudiants en difficulté	certaines étudiants rencontrent des difficultés dans la matière	Licence LEA tous parcours	droit	S3, S4, S5, S6		20	1	20	enseignant	non	12h	24,00	1044,00		
LVE	Tutorat	Tutorat informatique	L2/L3			soutien en informatique	Accompagnement personnalisé par des étudiants	certaines étudiants rencontrent des difficultés en informatique	Licence LEA tous parcours	informatique	S3, S4, S5, S6		40	1	40	étudiant	non	15h	30,00	870,90		
LVE	Tutorat	Tutorat anglais-italien	L2/L3			soutien en langues	Accompagnement personnalisé par des étudiants	certaines étudiants rencontrent des difficultés en langues	Licence LEA	langues	S3, S4, S5, S6		20	1	20	étudiant	non	12h	24,00	696,72		
PSYCHO																						

PSYCHO	Tutorat	Tutorat de remédiation en statistiques	L1	PSYTUTS1 PSYTUTS2		Soutien aux enseignements en statistiques	Aide aux étudiants en difficulté en statistiques	Augmenter la réussite sur les UE transversales en apportant un accompagnement aux étudiants en difficultés	Licence de Psychologie	Statistiques	Étalement sur l'année	Etudiant-es volontaires pour participer aux séances de tutorats et présentant des difficultés objectives par un test de positionnement	2	15	30	Un-e tuteur-ric(e) intervenant vacataire: étudiants, doctorant, post-doc ou psychologue)	ATTENTION: Ce dispositif correspond actuellement au dispositif OUI SI élargit aux autres étudiants qui présentent des difficultés. S'il n'y a pas de possibilité de pérenniser le financement sur le dispositif OUI SI, pouvons-nous bénéficier d'un financement NCU? Sinon, la continuité de cette action sera remise en cause.	9	36,00	1566,00		
PSYCHO	Tutorat	Tutorat de remédiation en psychobiologie	L1	PSYTUTS1 PSYTUTS2		Soutien aux enseignements en biologie	Aide aux étudiants en difficulté en biologie	Augmenter la réussite sur les UE transversales en apportant un accompagnement aux étudiants en difficultés	Licence de Psychologie	Psychobiologie	Étalement sur l'année	Etudiant-es volontaires pour participer aux séances de tutorats et présentant des difficultés objectives par un test de positionnement	2	15	30	Un-e tuteur-ric(e) intervenant vacataire: étudiants, doctorant, post-doc ou psychologue)	ATTENTION: Ce dispositif correspond actuellement au dispositif OUI SI élargit aux autres étudiants qui présentent des difficultés. S'il n'y a pas de possibilité de pérenniser le financement sur le dispositif OUI SI, pouvons-nous bénéficier d'un financement NCU? Sinon, la continuité de cette action sera remise en cause.	9	36,00	1566,00		
PSYCHO	Tutorat	Tutorat en statistiques L2	L2/L3	PSYTUTS3 PSYTUTS4		Remédiation en statistiques pour acquérir ou renforcer les bases en statistiques vues en L1	Permettre à des étudiants en reprise d'étude ou en réorientation une remise à niveau afin de pouvoir suivre les enseignements de statistiques en L2	Augmenter la réussite en licence	Licence de Psychologie	Statistiques	Étalement sur l'année		2	15	30	Emploi étudiant	100 % NCU	9h	36,00	1045,08		
PSYCHO	Tutorat	Tutorat en statistiques L3	L2/L3	PSYTUTS5 PSYTUTS6		Remédiation en statistiques pour acquérir ou renforcer les bases en statistiques vues en L1 et L2	Permettre à des étudiants en reprise d'étude ou en réorientation une remise à niveau afin de pouvoir suivre les enseignements de statistiques en L3	Augmenter la réussite en licence	Licence de Psychologie	Statistiques	Étalement sur l'année		1	15	15	Emploi étudiant	100 % NCU	17h	34,00	987,02		
PSYCHO	Tutorat	RemédiBio L2	L2/L3	PSYTUTS3 PSYTUTS4		Remédiation en biologie pour acquérir ou renforcer les bases en neurosciences	Permettre à des étudiants en reprise d'étude ou en réorientation une remise à niveau afin de pouvoir suivre les enseignements de psychobiologie en L2	Augmenter la réussite en licence	Licence de Psychologie	Psychobiologie	Étalement sur l'année		2	15	30	Emploi étudiant	100 % NCU	20h par gpe en L2 par semestre	40,00	1161,20		
PSYCHO	Tutorat	RemédiBio L3	L2/L3	PSYTUTS5		Remédiation en biologie pour acquérir ou renforcer les bases en neurosciences	Permettre à des étudiants en reprise d'étude ou en réorientation une remise à niveau afin de pouvoir suivre les enseignements de psychobiologie en L3	Augmenter la réussite en licence	Licence de Psychologie	Psychobiologie	Étalement sur l'année		1	15	15	Emploi étudiant	100 % NCU	10h par gpe en L3 au SS	10,00	290,30		
SANTÉ																						
SANTE	Accompagnement hors licence	Tutorat Santé - tuteurs	L1			Tutorat pour les étudiants des LAS sur la mineure santé, méthodologie et entraînement. Examens blancs, dispositif de pré-rentrée et d'accompagnement tout au long de l'année universitaire.	Ce dispositif s'adresse à tous les étudiants en LAS. Il permet aux étudiants de bénéficier d'un soutien méthodologique indéniable et de partager leurs expériences avec les tuteurs qui ont		Toutes les LAS	Toutes les disciplines de la mineure santé et de la méthodologie	Étalement sur l'année	Tous les LAS	/	/	environ 800	72 tuteurs étudiants	non	60,5h par tuteur	4356,00	74052,00		

SANTÉ	Accompagnement hors licence	Projet REMEDES : Dispositif pédagogique de remédiation pour les étudiant.e.s de DFGSP2 issu.e.s de LAS	L2/L3			11 TD de remédiation de 1h30 en présentiel, en promotion entière = 1,5h *11 = 16,5h. Ces 11 TD couvrent 9 UE de DFGSP2	Proposer des TD de remédiation en présentiel tout au long du DFGSP2, afin (i) de s'assurer que tous les pré-requis nécessaires au suivi du DFGSP2 ont bien été assimilés (ii) d'accompagner les étudiant.e.s qui rencontreraient des difficultés d'apprentissage.	La limite en place de la réforme de l'Entrée dans les Etudes de Santé (REES) s'est accompagnée d'une réduction drastique du nombre d'heures d'enseignement dans les disciplines fondamentales de Santé en première année : Ces disciplines ne représentent que 100h dans les formations de LAS, alors qu'elles représentaient plus de 500h en PACES. Pour autant, le programme national des études en Sciences Pharmaceutiques est resté inchangé. Les TD Remèdes	Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques 2ème année (DFGSP2)	Sciences analytiques, Physiologie, Sciences du médicament, Biologie moléculaire, Biochimie, Pharmacologie, Chimie thérapeutique, Formulation	Étalement sur l'année	Etudiant.e.s de DFGSP2 (donc issu.e.s de LAS)	1	environ 50	environ 50	enseignant	non	7h30 au 1er semestre (STD x1h30) et 9h au 2ème semestre (8TD x 1h30)	16,50	717,75		
SANTÉ	Accompagnement hors licence	Tutorat Pharma	L2/L3			Missions de tutorat toute l'année par les étudiants de DFGSP3 (nombre de tuteurs variable d'une année à l'autre, selon candidatures: entre 6 et 12) : 6 séances (exercices, révisions, quizz...) de 1,5h par semestre + préparation à l'oral 4h = 22h de travail en présence des étudiant.tutés par tuteur et par an,	Proposer des TD tout au long de l'année en ciblant particulièrement les matières qui posent le plus de difficultés aux étudiants	Accompagnement par les pairs, complémentaire des TD de remédiation assurés par les enseignants, ciblé sur des disciplines dans lesquelles les étudiants présentent de façon récurrente le plus de difficultés en 2ème année (Chimie organique, sciences analytiques)	Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques 2ème année (DFGSP2)	Toutes les discipline de la DFGSP2 selon besoin des étudiants	tout au long de l'année : semestres 1 et 2	action à destination de la promotion entière = 1 groupe	Accompagnement collectif sur un programme choisi après discussion avec les étudiant.e.s	Accompagnement collectif sur un programme choisi après discussion avec les étudiant.e.s	selon besoin des étudiants - l'assiduité au tutorat est variable selon les années et les séances	L'action est assurée par l'équipe de tuteurs recrutés (étudiants de DFGSP3)+1 responsable de l'UEIC (V. Callet) + les enseignants de DFGSP2 faisant partie du jury d'évaluation lors de l'audition	non	Idem 2023/2024 : 22hpar tuteur * 12 tuteurs (fourchette haute)	264,00	4488,00		
SCIENCES																						
SCIENCES	Tutorat	Tutorat BST	L1	NC		Tutorat présentiel sur la base du volontariat pour les étudiants Sp5 non LAS non Oui-Si. Les supports du tutorat proposés sont disponibles pour les étudiants inscrits en Sp5 LAS, mais ne peuvent pas bénéficier du tutorat en présentiel	Renforcer les étudiants qui ont un baccalauréat sans disciplines scientifiques ou des résultats un peu justes dans ces matières, ou encore les étudiants avec des baccalauréats technologiques. Apporter du soutien aux autres étudiants	Aider les étudiants sur des points non assimilés aux cours, soit pas un niveau de lycée juste ou l'abandon de la discipline au baccalauréat. De plus, aider les étudiants à acquérir une méthodologie de travail et de leur apporter de la	Tutorat présentiel par les pairs aux étudiants de L1 hors LAS et distanciel pour les étudiants Sp5 LAS	Toutes les matières disciplinaires	Étalement sur l'année	Sp5 hors LAS sans accompagnement (volontariat)	16	5	80	ETUDIANT	OUI	18	660,00	19159,80		
SCIENCES	Autre	TESTS POSITIONNEMENT PCI	L1	TESTPCI	L1 en 1 an	Conception et mise en place de tests de positionnement permettant de suivre en cours d'année les progrès des	Permettre de suivre les progrès et adapter le contenu des dispositifs d'accompagnement mis en œuvre		L1 du portail PCI	Disciplines PCI	Étalement sur l'année	L1 en 1 an et en 2 ans	1	200	200	ENSEIGNANT	NON	7,5	15,00	652,50	Action proposée chaque année : quid du volume horaire par action	
SCIENCES	Remédiation disciplinaire	Pré-entrée MIM	L1	NIVEAU1			Enseignements de mise à niveau pour les étudiants les plus fragiles	Réussite étudiante en L1 : remise à niveau des étudiants arrivant en L1 sans les prérequis	L1 du portail MIM	L1 Portail MIM	semestre 1	L1 sans les prérequis nécessaires	1	30	30	ENSEIGNANT	NON	25	25,00	1087,50		
SCIENCES	Suivi individuel	SUUI INDIVIDUEL MIM	L1	SUUI MIM	L1 en 1 an	Suivi individualisé	Repérer les étudiants en difficulté et vérifier l'adéquation de la formation avec le projet étudiant	Orienter et conseiller les étudiant sur leur choix d'étude	portail MIM L1 Maths : 100 étudiants L1 MIAHS : 60 étudiants L1 Informatique : 250 étudiants		semestre 1	L1	1	410	410	ENSEIGNANT	NON	205	205,00	8917,50	Peut basculer dans le dispositif Objectifs Réussites à compter de la rentrée 2026	
SCIENCES	Tutorat	TUTORAT - MIM	L2/L3	ACCOMP-HORS-L1 13		Heures de soutien à petits effectifs en mathématiques et informatique Tutorat assuré par	Amélioration des résultats des étudiants en difficulté	Limiter le décrochage	L2 Maths, MIAHS et informatique	mathématiques informatique	Étalement sur l'année	étudiants en difficulté	1	20	20	TUTEURS ETUDIANT	NON	40	80,00	2322,40		
SCIENCES	Remédiation disciplinaire	SOUTIEN AVANT 2ND SESSON - MIM	L2/L3	ACCOMP-HORS-L1 13		TD de révision pour les étudiants composant en seconde session	Revenir sur les notions non acquises durant le semestre/année	Aider les étudiants à rebaser lors de seconde session	L2 et L3 du portail MIM	toutes disciplines avec seconde session	Semestre 2	étudiants devant repasser la seconde session	1	20	20	ENSEIGNANT	NON	40	40,00	1740,00		
SCIENCES	Remédiation disciplinaire	PRE-RENTREE - PCI	L2/L3	ACCOMP-HORS-L1 13		TD de révisions sur les pré-requis de L1 en chimie organique (mutualisé avec L2 Physique), chimie inorganique(mutualisé avec L2	Revoir avec tous les étudiants les prérequis nécessaires pour bien aborder le L2.	La plupart des étudiants ont fini leur précédente année scolaire fin avril-début mai. La reprise en septembre est souvent difficile.	L2 Chimie, L2 Physique (option Chimie)	Chimie, techniques de calcul, Calcul d'incertitudes et TP de chimie	Semestre 1	Tous les étudiants de la promotion	1	45	45	enseignant	NON	14 fois 1,25 +17,5	17,50	761,25	Impulsion de pré-remise - Alerte en 2028, ces dispositifs ont vocation à entrer dans la maquette	

SCIENCES	Remédiation disciplinaire	PRE-RENTREE - POI	L2/L3	ACCOMP-HORS-L1 L3		TD de révisions sur les pré-requis de L1 en Techniques de Calculs	Revoir avec tous les étudiants les prérequis nécessaires pour bien aborder le L2.	La plupart des étudiants ont fini leur précédente année scolaire fin avril-début mai. La reprise en septembre	L2 Physique et L2 CURSE. Et L2 Mécanique et L2EEA	Techniques de calcul	Semestre 1	Tous les étudiants de la promotion	2	30	60	enseignant	NON	6 fois 1,25+7,5 par groupe	15,00	652,50	Impulsion de pré-rentree - Alerta en 2028, ces dispositifs ont vocation à entrer dans la maquette
SCIENCES	Remédiation disciplinaire	SOUTIEN - POI	L2/L3	ACCOMP-HORS-L1 L3		TD de révisions sur les prérequis de L1- L2 au niveau des mathématiques avancées qui sont nécessaires pour bien aborder les enseignements de physique quantique et statistique. Les séances seront réalisées juste avant	Revoir les prérequis nécessaires pour les enseignements de physique quantique et statistique au moment où ils vont être utilisés	Les UE de physique quantique et statistique sont alléchantes et couvrent pour les poursuites d'études en master. Elles s'appuient sur des notions mathématiques présentées en L1-L2, mais qui n'ont pas assimilées en général au moment de leur	L3 Physique	Physique quantique et statistique	Étalement sur l'année	Tous les étudiants de la promotion	1	30	30	enseignant	NON	10	20,00	870,00	Impulsion de pré-rentree - Alerta en 2028, ces dispositifs ont vocation à entrer dans la maquette
SCIENCES	Remédiation disciplinaire	PRE-RENTREE - POI	L2/L3	ACCOMP-HORS-L1 L3		TD de Révisions en (Chimie Organique, Chimie Inorganique et Chimie Théorique)	Revoir avec tous les étudiants les prérequis nécessaires pour bien aborder le L3.	La plupart des étudiants ont fini leur précédente année scolaire fin avril-début mai. La reprise en septembre	L3 Chimie	Chimie Organique, Chimie Inorganique et Chimie Théorique	Semestre 1	Tous les étudiants de la promotion	1	40	40	enseignant	NON	3 fois 8=24	24,00	1044,00	Impulsion de pré-rentree - Alerta en 2028, ces dispositifs ont vocation à entrer dans la maquette
SCIENCES	Remédiation disciplinaire	SOUTIEN - POI	L2/L3	ACCOMP-HORS-L1 L3		Remise à niveau en mathématiques - révisions	Revoir avec tous les étudiants les prérequis nécessaires pour bien aborder le L3	La plupart des étudiants ont fini leur précédente année scolaire fin avril-début mai. La reprise en septembre	L3 Mécanique	Mathématiques	Semestre 1	Tous les étudiants de la promotion	2	25-30	55 L3 Mécanique + L3 EEA)	enseignant	NON	10	20	870,00	
SCIENCES	Remédiation disciplinaire	SOUTIEN - POI	L2/L3	ACCOMP-HORS-L1 L3		Remise à niveau en mécanique - révisions	Revoir avec tous les étudiants les prérequis nécessaires pour bien aborder le L3.	La plupart des étudiants ont fini leur précédente année scolaire fin avril-début mai. La reprise en septembre	L3 Mécanique	Mécanique	Semestre 1	Tous les étudiants de la promotion	1	25	25	enseignant	NON	10	10,00	435,00	
SCIENCES	Remédiation disciplinaire	SOUTIEN AVANT 2NDE SESSION - POI	L2/L3	ACCOMP-HORS-L1 L3		TD de révision avant la session 2	Révision de cours entre les deux sessions d'examen	Rappel des enseignements principaux du 1er semestre	L3 Mécanique	Enseignements de la L3 Mécanique	Semestre 2	Tous les étudiants en 2nde session	1	15	15	enseignant	NON	15	15,00	652,50	
SCIENCES	Remédiation disciplinaire	SOUTIEN AVANT 2NDE SESSION - BST	L2/L3	ACCOMP-HORS-L1 L3		Td de révision avant la session 2	Révision des enseignements entre les deux sessions d'examen	Rappel des enseignements UE Disciplinaires	L2 et L3 ST (+ SVT pour UE mutualisées)	UE disciplinaires	Semestre 1	Etudiants passant en 2e session des UE du premier semestre	un groupe par UE concourante	10	50	Enseignant	Non	10	10,00	435,00	
SEGGAT																					
SEGGAT	Tutorat	Tutorat	L1			Séances de tutorat assurées par des étudiants-tuteurs tout au long de l'année en mathématiques, macroéconomie et microéconomie. Feuilles de présence à chaque séance.	Permet de suivre et d'accompagner les étudiants tout au long de l'année (semestres 1 et 2). Il leur apporte également un soutien pédagogique dans les matières les plus difficiles de la L1. De plus, comme il est assuré par des étudiants-tuteurs, cela facilite les	Taux faible de réussite en première et deuxième session.	L1 Economie L1 Gestion	Microéconomie, Macroéconomie, Maths, Stats	Étalement sur l'année	Etudiants volontaires	2 pour chaque matière	30	60	étudiant	non	135	270,00	7838,10	Suivi par le pôle ARE
SEGGAT	Remédiation disciplinaire	Dispositif pédagogique de soutien avant examens Session1	L1			Séances de remédiation dans les enseignements disciplinaires de L1, en fin de semestre, séances assurées par les enseignants en charge de ces cours.	Permet de répondre aux questions que se posent les étudiants lors de leurs révisions et de reprendre ainsi certaines notions du cours qui n'avaient pas été bien comprises, de proposer des exercices	Taux faible de réussite en première session.	L1 Economie L1 Gestion	Toutes	Étalement sur l'année	Etudiants volontaires	1 pour chaque cours	60	60	enseignant	non	14	28,00	1218,00	
SEGGAT	Remédiation disciplinaire	Dispositif pédagogique de soutien avant examens Session 2	L1			Aide à la préparation à la session 2 d'examen - séances assurées par les enseignants en charge de ces cours.	Permet de répondre aux questions que se posent les étudiants lors de leurs révisions et de reprendre ainsi certaines notions du cours qui n'avaient pas été bien comprises, de proposer des exercices	Taux faible de réussite en seconde session.	L1 Economie L1 Gestion	Toutes	Étalement sur l'année	Etudiants volontaires	1 pour chaque cours	60	60	enseignant	non	14	28,00	1218,00	Critères non prioritaires

Demander à ce que l'action soit effectuée par les tutorats étudiants.

SEGGAT	Tutorat	Tutorat pour étudiants géographes	L1			Aide en méthodologie de travail dans le domaine disciplinaire	Améliorer la réussite en CC et examens	Difficultés de certaines étudiants, nécessité d'accompagnement	L1 Géographie	Toutes	Étalement sur l'année	En priorité étudiants en difficulté sur conseil de l'enseignant ou de leur propre initiative. Elèves venant d'arriver d'une université étrangère	2 créneaux hebdomadaires	Créneau de 2 h 2 fois par semaine (S1), à moduler entre les 2 semestres en fonction des besoins	25	Masters	Non	30	60,00	1741,80	Suivi par le pôle ARE		
STAPS																							
STAPS	Tutorat	Tutorat étudiant	L1			Tutorat en salle de travail à la BU Campus 2 : Accompagnement méthodologique à l'utilisation optimale des ressources documentaires. Aide au travail et préparation aux examens (en lien avec le CEMU). Aide sur du contenu disciplinaire (recrutements)						Tous publics de licence, en priorité L1			50 en moyenne hebdomadaire	Etudiant			250,00	7257,50			
STAPS	Remédiation disciplinaire	Rémédiation	L1			Accompagnement entre les deux semestres et les deux sessions sous forme d'un TD de 2h par chaque enseignant responsable des UE disciplinaires (A) - soit 120TD						Tous publics de licence, en priorité L1			60	Enseignant			24hTD par étudiant	1440,00	62640,00		
STAPS	Suivi individualisé	Accompagnement sportif de haut niveau	SHN	STAPHN	Toutes les licences	Suivi très individualisé, sur rendez-vous, par semestre et par étudiant dont les dates sont à définir en fonction du calendrier annuel des compétitions et des entraînements	Accompagnement préseasonal des sportifs de haut niveau	En fonction de la saisonnalité et des compétitions du sport pratiqué, l'objectif est de mettre en place un aménagement de l'emploi du temps au fil de l'eau et d'orienter les étudiants vers des	Toutes les licences STAPS	-	Étalement sur l'année	Sportifs de haut niveau			10	Enseignant	-	10H	20H	857,20	Ces heures d'act sont réalisées par des enseignants, sont-elles déjà prises en compte dans le cadre des HC allouées par le SUAPS dans le cadre de l'act des SHBN/ ou dans le cadre du référentiel de		
STAPS	Tutorat	Tutorat étudiant	L2/L3		Toutes les licences	Tutorat en salle de travail à la BU Campus 2 : Accompagnement méthodologique à l'utilisation optimale des ressources documentaires. Aide au travail et préparation aux examens (en lien avec le CEMU). Aide sur du contenu disciplinaire (recrutements)	Apporter un accompagnement et un soutien	Apporter un soutien et améliorer la réussite	Toutes les licences STAPS	Matières fondamentales et méthodologie	Étalement sur l'année				50 en moyenne hebdomadaire	Etudiant	-	90H	180H	5580,00			
STAPS	Remédiation disciplinaire	Rémédiation	L2/L3			Accompagnement entre les deux semestres et les deux sessions sous forme d'un TD de 2h par chaque enseignant responsable des UE disciplinaires (A) - soit 120TD			Toutes les licences			Tous publics de licence, en priorité L1			60	Enseignant			24hTD par étudiant	1440,00	62640,00		

Bilan CVEC 2024

Introduction.

La Contribution Vie étudiante et de campus (CVEC) a été créée en 2018 et son objectif est l'amélioration des conditions de vie étudiante. L'ensemble des acteurs de la vie universitaire œuvre dans ce sens et la CVEC est un levier majeur dans ce contexte. Le second levier est le schéma directeur de la vie étudiante de l'université de Caen Normandie, voté en juillet 2023 qui définit les grands axes que nous souhaitons impulser dans notre établissement. Ces deux axes que sont « un établissement facilitateur du quotidien » d'une part et « un établissement vecteur d'enrichissement de la vie étudiante » d'autre part sont également travaillés avec nos partenaires que sont le CROUS et les collectivités territoriales.

Au cours de l'année 2024, nous avons également signé des conventions avec plusieurs établissements de plus petite taille de l'agglomération caennaise essentiellement, afin de mettre en commun nos ressources et d'ouvrir nos services à leurs étudiants. Si cette obligation à conventionner est réglementaire dans le cas des services de santé étudiante (SSE), il nous a semblé pertinent de l'étendre aux autres services que sont notamment le service universitaire des activités sportives (SUAPS) et le service universitaire des activités culturelles (SUAC).

L'année 2024 a vu la mise en place effective de la commission d'aide sociale financée par la CVEC (part sociale du FSDIE). Cette commission issue de la commission d'exonération des droits d'inscription instruit maintenant également les demandes d'aides ponctuelles formulées par les étudiants. Initialement pilotée par la direction des études et de la vie étudiante (DEVE), elle est maintenant gérée et animée par le bureau de vie étudiante (BVE). Les dossiers sont instruits par les assistantes sociales du SSE ou du CROUS puis soumis à avis de la commission.

Pour rappel les thématiques des actions financées sont affectées à une des catégories suivantes :

- Accueil des étudiants : celui-ci peut être physique, social ou associé à un aménagement d'espaces intérieurs ou extérieurs, toutes ces initiatives améliorant l'intégration des étudiants à la communauté universitaire.
- Amélioration de la santé et de la prévention en faveur des étudiants, auquel nous ajoutons les actions solidaires et humanitaires proposées par les étudiants eux-mêmes.
- Actions en faveur de la pratique sportive.
- Actions culturelles et en faveur de pratiques culturelles et artistiques.
- Actions de formations à destination des associatifs.
- Actions en lien avec le développement durable.

Les projets peuvent se référer à plusieurs catégories avec une principale et une ou plusieurs associées.

Pour l'année 2024, ce sont 32 068 étudiants qui ont été comptabilisés pour la réversion pour le CROUS de la part CVEC qui lui revient. Cette part s'est élevée à la somme de 2 214 728€.

Les projets évalués par la commission qui s'est réunie 10 fois au cours de l'année 2024 ont été proposés par des associations étudiantes, des composantes et services ou des étudiants. La répartition des projets acceptés en fonction des porteurs est indiquée dans la figure 1.

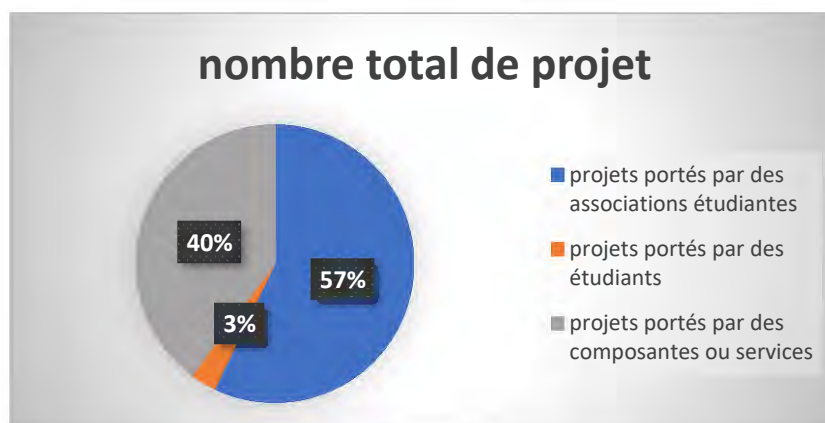


Figure 1. Répartition des statuts des porteurs de projets.

Bilan par thématiques

Les projets sont répartis dans les différentes catégories selon le graphe présenté dans la figure 2.

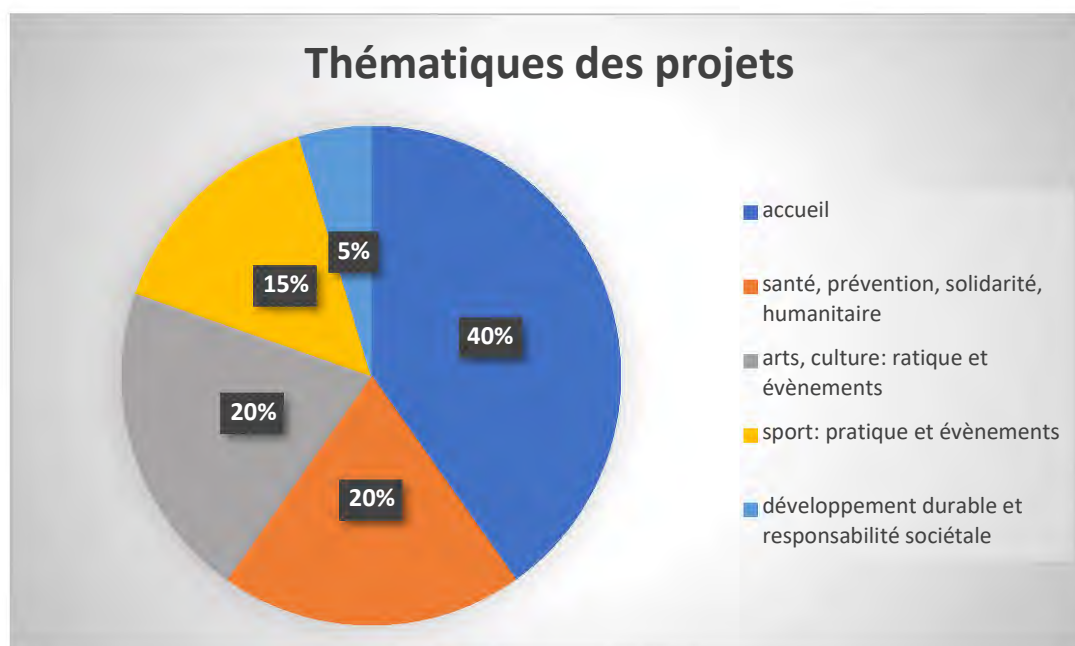


Figure 2. Répartition des projets selon les thématiques couvertes par la CVEC. Les projets sont répartis dans les grandes catégories listées par la circulaire.

On peut ainsi noter un grand nombre de projets centrés sur la thématique de l'accueil des étudiants (43) et ensuite une répartition homogène des autres thématiques avec 16 projets dans la catégorie santé, prévention, solidarité pour une somme globale de 50 208 €, 17 projets dans la catégorie développement durable et responsabilité sociétale, pour une somme totale de 128 774 €, 22 projets dans la catégorie arts et culture (pratique et événements) pour une somme totale de 202 479 € et 17 projets dans la thématique sport (pratique et événements) pour une somme totale de 82 160 €..

La figure 3 explicite la répartition financière en fonction des thématiques des projets. La thématique accueil représente la somme la plus importante (928 423 €) notamment en raison des projets d'aménagements d'espace qui nécessitent un investissement important.

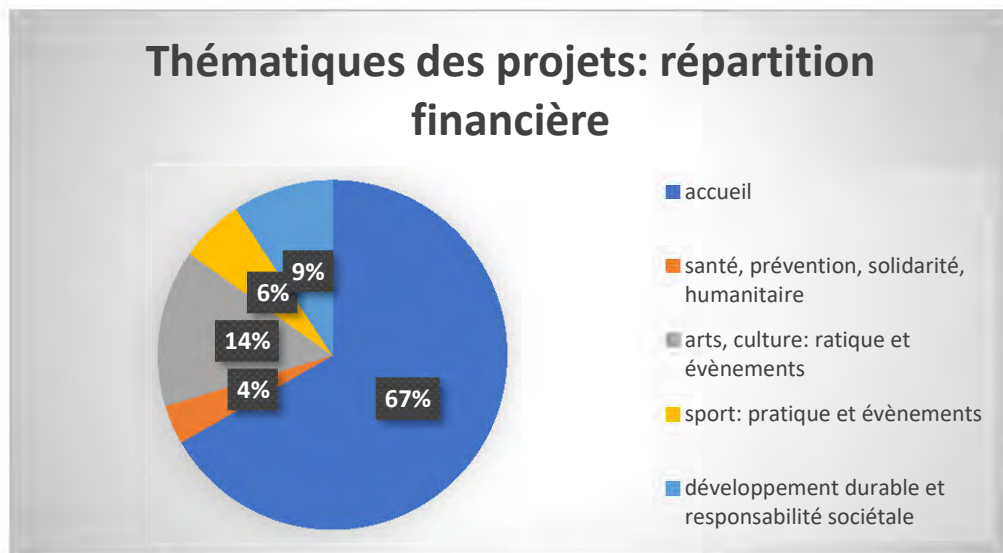


Figure 3. Répartition des dépenses en fonction des thématiques financées.

Les informations concernant le fonctionnement sont détaillées dans l'enquête ministérielle renseignée par l'établissement et annexée à ce document.

Il nous est demandé de mettre en avant 2 à 4 projets réalisés au cours de l'année qui nous semblent novateurs ou différenciants.

Nous avons choisi les 4 projets suivants qui vous sont détaillés :

- Forum etu chef
- Aménagement des locaux du SSE
- Projet Habiter là
- Interventions théâtrales de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles

1. Forum Etu chef

Ce forum a été réalisé par une équipe plurielle dont le chef de file était le SSE et plus particulièrement le Dr Sandrine Chigouesnel. Le titre de la manifestation était « Mets des légumes dans ton assiette ! », il a eu lieu le 27 novembre 2024 en Aula magna.

Son objectif était le suivant : montrer à la communauté étudiante qu'il était possible d'avoir accès à une alimentation équilibrée, abordable financièrement et de cuisiner facilement et rapidement avec peu de moyens matériels.

Ce forum a été organisé avec de nombreux partenaires, apportant chacun leur expertise :

- Le lycée hôtelier François Rabelais qui a conçu les recettes et a animé les ateliers cuisine avec des cuisiniers du CROUS.

- Des producteurs (Interbionormandie, Jardin d'Arlette, GAS du café des images, Caen pousse, Mission campus 30)
- Des épiceries solidaires étudiantes (Agorae, BAE) et des associations caritatives (Banque alimentaire, Secours populaire)
- Des services de l'université BVE, SCD, SUAC.

Les propositions étaient riches et variées : ateliers cuisine, dégustations, échanges avec les partenaires participants, exposition de photos, déambulation théâtrale, jeu concours...

Un livret de recette est issu de cette manifestation, celle-ci a été relayée dans un article paru dans Ouest France et une émission diffusée sur radio Phénix. L'ensemble des participants est volontaire pour organiser un évènement en novembre 2025.

Nous pouvons souligner la complémentarité des acteurs impliqués dans cette action : des services de l'université, des partenaires extérieurs institutionnels mais également des associations étudiantes ou du territoire qui ont à cœur d'interagir avec la communauté étudiante.

Cette action s'inscrit dans le schéma directeur de la vie étudiante, dans l'axe 1 « un établissement facilitateur du quotidien » et plus spécifiquement dans la mesure 1.2/action 1.2.3 « favoriser une restauration flexible et accessible »

2. Aménagement des locaux du SSE

Le CROUS Normandie a obtenu un financement dans le plan France Relance pour réhabiliter un bâtiment situé sur le campus 1. La réhabilitation était accompagnée d'un changement partiel de destination, le bâtiment étant voué à accueillir un tiers-lieu, une cafétaria et les locaux du service de santé étudiante. En effet, le SUMPPS a évolué en 2023 en se transformant en SSE (1/09/2023) ajoutant ainsi à l'offre initiale basée sur les actions de prévention et de promotion de la santé, les soins primaires, action devenue possible avec l'évolution de la réglementation.

Le SUMPPS puis le SSE étaient hébergés dans des locaux vétustes et peu visibles par la communauté étudiante. Le changement de locaux a permis de résoudre ces deux problèmes en offrant des espaces rénovés adaptés à la nouvelle offre de service et plus accessibles et plus visibles.

Ces aménagements ont été rendus possibles par un apport de l'établissement d'un montant de 1,2 million d'euros de CVEC représentant 13% du financement total. Les autres financeurs sont l'Etat, le CROUS et la Région Normandie.

Ce projet s'inscrit dans le très long terme, il est accessible à tous les étudiants du territoire, des conventions étant établies avec d'autres établissements d'enseignement supérieur comme le recommande la circulaire de mars 2023 établissant les nouveaux statuts des SSE. Il a été rendu possible grâce à la synergie mise en place avec le CROUS de Normandie mais également grâce à l'implication de la collectivité régionale pour rendre possible cette rénovation.

Cette action s'inscrit dans le schéma directeur de la vie étudiante et plus spécifiquement dans l'axe 1, un établissement facilitateur du quotidien, mesure 1.5 assurer une meilleure prise en charge de la santé physique et mentale. Ce projet a bénéficié de co-financements.

3. Projet Habiter là.

Ce projet, initié par une enseignante de l'INSPE sur le campus de Damigny, est un projet à vocation artistique et culturelle présentant plusieurs dimensions.

- Une exposition (6 février au 6 juin 2024) présentée sur le pôle universitaire d'Alençon.
- Des ateliers de pratiques artistiques, permettant aux étudiantes et étudiants qui le souhaitent d'appréhender diverses pratiques (peinture, gravure, collage, installation...)

Ce projet s'est étendu à d'autres publics, scolaires tout d'abord et ensuite grand public.

De nombreux partenaires ont été associés : CROUS de Normandie, IFRES, DSDEN Orne, partenaires culturels locaux et bien entendu, des services internes de l'université, le SCD, les composantes du site, le SUAC.

Ce projet, représente un marqueur fort d'un campus distant et démontre les synergies qui se créent localement autour de la communauté universitaire.

Ce projet s'inscrit dans l'axe 2 du SDVE « Un établissement vecteur d'enrichissement de la vie étudiante » et plus particulièrement dans la mesure 2.3 « découvrir, se rencontrer, pratiquer tout au long de l'année grâce à des propositions variées ». Ce projet a bénéficié de co-financements.

4. Interventions théâtrales de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles

Dans le cadre de l'arrivée des étudiants dans leur nouvel environnement universitaire, un travail est développé sur l'accès aux droits des étudiants.

Il a été proposé par la vice-présidente à l'égalité et à la lutte contre les discriminations d'expérimenter une nouvelle forme de sensibilisation à travers l'expérience théâtrale.

Ainsi deux formats ont été expérimentés auprès de plusieurs promotions : l'intervention théâtralisée et le théâtre forum.

Pour l'intervention théâtralisée, une scénette est jouée dans l'amphithéâtre, comme s'il s'agissait d'une scène de la vie réelle puis un échange est lancé avec les étudiantes et étudiants.

Pour le théâtre forum, il s'agit de faire naître des interactions entre les acteurs et le public pour faire émerger la parole et la réflexion autour du thème choisi.

Ces actions ont été menées avec plusieurs partenaires : la compagnie Macédoine qui a pu faire les propositions scénarisées, le SSE, en appui et présent à toutes les séances pour permettre une écoute en cas de demande d'étudiantes ou étudiants. La cellule d'écoute de l'université, qui a pu se présenter et présenter son offre de service pour qu'elle soit connue de la communauté étudiante.

Ce projet répond à une problématique sociétale, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, il permet d'informer les néo-entrants pour mieux accompagner leur entrée dans la vie étudiante puis dans la vie professionnelle.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan Egalité de l'établissement.

[Conclusion, perspectives.](#)

La CVEC, un dispositif s'inscrivant comme un des leviers au service des politiques de l'établissement.

La présentation détaillée de quatre projets développés au cours de l'année 2024 permet de mettre en évidence l'intégration de ces actions dans des choix stratégiques opérés par l'établissement, explicités au travers du schéma directeur de la vie étudiante ou du plan égalité, tous deux votés dans les instances en 2023 et 2024.

Projets de vie étudiante : projets fédérateurs.

Les projets développés autour de la vie étudiante fédèrent de nombreux acteurs, des services internes à l'université mais également des partenaires extérieurs, des collectivités, des partenaires institutionnels historiques (CROUS, établissements universitaires ou scolaires...) et des acteurs socio-économiques. Cela permet d'inscrire véritablement la communauté universitaire dans la vie et les actions du territoire.

La vie étudiante : facteur d'attractivité de l'offre de formation ?

Cette question sera l'objet du séminaire annuel de la vie étudiante que l'établissement organise en 2025 pour permettre à l'ensemble de la communauté de réfléchir à cette articulation essentielle entre la visibilité et l'attractivité de l'offre de formation et l'environnement que constitue la vie étudiante.

Calendrier universitaire 2025-2026

INSPE												
				1er semestre				2ème semestre				
Site	composante	diplôme /année	Intitulé légal de la formation	Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.	Période d'activités de formation*	Vacances de Toussaint	Période d'examens Semestre 1	Période d'activités de formation	Vacances d'Hiver	Vacances de Printemps	Période d'examens Semestre 2	Examens Session 2
campus Inspé + Alençon + Saint-Lô	Inspé	DIU	TO mi-temps	26, 27 et 28/08/2025	Du 01/09/2025 au 03/07/2026	Du 17/10/2025 (soir) au 02/11/2025 (inclus)	Annualisé	Du 01/09/2025 au 03/07/2026	Du 13/02/2026 (soir) au 01/03/2026	Du 10/04/2026 (soir) au 26/04/2026 (inclus)	Annualisé	CC
campus Inspé + Alençon + Saint-Lô	Inspé	TO	TO plein temps	26, 27 et 28/08/2025		Annualisé	Annualisé					
campus Inspé + Alençon + Saint-Lô	Inspé	M1	MEEF premier degré	29/08/2025 (13h30-16h30)	Du 01/09/2025 au 23/01/2026	du 24/10/2025 (soir) au 02/11/2025 (inclus)	CC	du 27/01/2026 au 04/07/2025 (inclus)	du 20/02 (soir) au 01/03/2026 (inclus)	du 17/04/2026 (soir) au 26/04/2026 (inclus)	CC	CC
campus Inspé + Alençon + Saint-Lô	Inspé	M2	MEEF premier degré	29/08/2025 (9h-12h)	Du 01/09/2025 au 23/01/2026	du 24/10/2025 (soir) au 02/11/2025 (inclus)	CC	du 27/01/2026 au 04/07/2026 (inclus)	du 20/02 (soir) au 01/03/2026 (inclus)		CC	CC
Campus Inspé	Inspé	M1	MEEF Premier degré EFÉ	Début septembre 2025	Du 01/09/2025 au 23/01/2026	du 24/10/2025 (soir) au 02/11/2025 (inclus)	Annualisé	Du 26/01/2026 au 03/07/2026 (inclus)	du 20/02 (soir) au 01/03/2026 (inclus)	Du 10/04/2026 (soir) au 26/04/2026 (inclus)	02/06/26	30/06/26
Campus Inspé	Inspé	M2	MEEF Premier degré EFÉ	Début septembre 2025								

MENTION 2ND DEGRE												
				1er semestre				2ème semestre				
Site	composante	diplôme /année	Intitulé légal de la formation	Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.	Période d'activités de formation*	Vacances de Toussaint	Période d'examens Semestre 1	Période d'activités de formation*	Vacances d'Hiver	Vacances de Printemps	Période d'examens Semestre 2	Examens Session 2
Campus Inspé	Inspé	DIU	TO mi-temps	26, 27 et 28/08/2025	Du 01/09/2025 au 03/07/2026	Du 17/10/2025 (soir) au 02/11/2025 (inclus)	Annualisé	Du 01/09/2025 au 03/07/2026	Du 13/02/2026 (soir) au 01/03/2026	Du 10/04/2026 (soir) au 26/04/2026 (inclus)	Annualisé Portfolio	CC
Campus Inspé	Inspé	TO	TO plein temps									CC
Campus Inspé	Inspé	M1	MEEF Second degré Documentation	29/08/2025 (13h30-16h30)	Du 01/09/2025 au 23/01/2026	du 24/10/2025 (soir) au 02/11/2025 (inclus)	CC	Du 26/01/2026 au 03/07/2026 (inclus)	du 20/02 (soir) au 01/03/2026 (inclus)	du 17/04/2026 (soir) au 26/04/2026 (inclus)	CC	CC
Campus Inspé	Inspé	M2	MEEF Second degré Documentation	29/08/2025 (9h-12h)								
Campus Inspé	Inspé	M1	MEEF second degré EPS	29/08/2025 (13h30-16h30)	Du 01/09/2025 au 23/01/2026	du 24/10/2025 (soir) au 02/11/2025 (inclus)	CC	Du 26/01/2026 au 03/07/2026 (inclus)	du 20/02 (soir) au 01/03/2026 (inclus)	du 17/04/2026 (soir) au 26/04/2026 (inclus)	CC	CC
Campus Inspé	Inspé	M2	MEEF second degré EPS	29/08/2025 (9h-12h)								

MENTION 4 PIF												
				1er semestre				2ème semestre				
Site	composante	diplôme /année	Intitulé légal de la formation	Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.	Période d'activités de formation*	Vacances de Toussaint	Période d'examens Semestre 1	Période d'activités de formation*	Vacances d'Hiver	Vacances de Printemps	Période d'examens Semestre 2	Examens Session 2
campus Inspé	Inspé	M2	MEEF pratiques et ingénierie de la formation Formation pour l'education inclusive	03/09/2025	Du 03/09/2025 au 03/07/2026 (inclus)	du 24/10/2025 (soir) au 02/11/2025 (inclus)	CC	Du 03/09/2025 au 03/07/2026 (inclus)	du 20/02 (soir) au 01/03/2026 (inclus)	du 17/04/2026 (soir) au 26/04/2026 (inclus)	CC	CC
campus Inspé	Inspé	M1	MEEF pratiques et ingénierie de la formation Formation de formateurs en milieu scolaire	06/09/2025	Du 06/09/2025 au 03/07/2026 (inclus)	du 24/10/2025 (soir) au 02/11/2025 (inclus)	CC	Du 06/09/2025 au 03/07/2026 (inclus)	du 20/02 (soir) au 01/03/2026 (inclus)	du 17/04/2026 (soir) au 26/04/2026 (inclus)	CC	CC
campus Inspé	Inspé	M1	MEEF pratiques et ingénierie de la formation Médiation culturelle et enseignement	03/09/2025	Du 03/09/2025 au 15/09/2026	du 24/10/2025 (soir) au 02/11/2025 (inclus)	CC	Du 03/09/2025 au 15/09/2026	du 20/02 (soir) au 01/03/2026 (inclus)	du 17/04/2026 (soir) au 26/04/2026 (inclus)	CC	CC
campus Inspé	Inspé	M2	MEEF pratiques et ingénierie de la formation Médiation culturelle et enseignement	03/09/2025			CC					
campus Inspé	Inspé	M1	MEEF pratiques et ingénierie de la formation Mobilités et Tourismes Educatifs	09/09/2025	Du 09/09/2025 au 19/12/2025 (inclus)	du 24/10/2025 (soir) au 02/11/2025 (inclus)	CC	Du 05/01/2025 au 31/08/2026	Période de stage	Période stage	CC	Pas de session 2
campus Inspé	Inspé	M2	MEEF pratiques et ingénierie de la formation Mobilités et Tourismes Educatifs	09/09/2025	Du 09/09/2025 au 19/12/2025 (inclus)		CC	Du 05/01/2025 au 31/08/2026				
Campus Inspé	Inspé	M2	MEEF pratiques et ingénierie de la formation EFE 1er degré	02/09/25	Du 03/09/2025 au 19/12/2025	du 24/10/2025 (soir) au 02/11/2025 (inclus)	Annualisé	Du 05/01/2026 au 26/06/2026	Du 13/02/2026 (soir) au 01/03/2026 (inclus)	Du 10/04/2026 (soir) au 26/04/2026 (inclus)	19/06/26	11/09/26
Campus Inspé	Inspé	M2	MEEF pratiques et ingénierie de la formation EFE 2nd degré	02/09/25	Du 03/09/2025 au 19/12/2025	du 24/10/2025 (soir) au 02/11/2025 (inclus)	Annualisé	Du 05/01/2026 au 26/06/2026	Du 13/02/2026 (soir) au 01/03/2026 (inclus)	Du 10/04/2026 (soir) au 26/04/2026 (inclus)	19/06/26	11/09/26

master EFÉ 2nd degré EPS	UE	EC	CNU	Intitulé de l'EC	Obligatoire / facultatif	Max. de ECTS de l'UE	Somme de CM	Somme de TD	Somme de TP	Somme de EI /étudiant	Somme de Volume horaire étudiant hors EI	
M1	UE 1 M1 - Domaines	3AEFE11E	74	Epistémologie 1	Obligatoire			15			15	
	UE 1 M1 - Domaines	3AEFE11D	74	Disciplinaire et Didactique 1	Obligatoire			64			64	
	UE 1 M1 - Domaines	3AEFE11R	70	Regroupement 1	Obligatoire				9		9	
	UE 1 M1 - Domaines					24	0	69	19	0	88	
	UE 2 M1 - Analyses de	3AEFE12E	70	Evaluer 1	Obligatoire			15			15	
	UE 2 M1 - Analyses de	3AEFE12S	70	Stratégies d'enseignement apprentissage 1	Obligatoire				15		15	
	UE 2 M1 - Analyses de					6	0	0	15	0	30	
	UE 3 M1 - Approches	3AEFE13C	70	Connaissance du système éducatif français	Obligatoire			9			9	
	UE 3 M1 - Approches	3AEFE13L	17	Laïcité et pédagogie	Obligatoire			9			9	
	UE 3 M2 - Approches					12	0	16	2	0	18	
	UE 4 M1 - Formation à	3AEFE14A	70	Atelier de recherche 1	Obligatoire			32	6	1	38	
	UE 4 M2 - Formation à					10	0	32	6	1	38	
	UE 5 M1 - Parcours	3AEFE15T	70	Tutorat, suivi FC 1	Obligatoire					4	0	
Année 1 -	UE 5 M1 - Parcours	3AEFE15O	69	Oral, oralité et plurilinguisme	Obligatoire			20			20	
	UE 5 M1 - Parcours	3AEFE15N	NUM	Prise en main outils Unicaen	Obligatoire				6		6	
	UE 5 M1 - Parcours					8	0	24	2	4	26	
						60	0	141	44	5	200	
	M2	UE 1 M2 - Domaines	3AEFE21E	74	Epistémologie 2	Obligatoire			15			15
		UE 1 M2 - Domaines	3AEFE21D	74	Disciplinaire et Didactique 2	Obligatoire			80			80
		UE 1 M2 - Domaines	3AEFE21R	70	Regroupement 2	Obligatoire				9		9
		UE 1 M2 - Domaines					24	0	94	19	0	104
		UE 2 M2 - Analyses de	3AEFE22E	70	Evaluer 2	Obligatoire			15			15
		UE 2 M2 - Analyses de	3AEFE22S	70	Stratégies d'enseignement apprentissage 2	Obligatoire				15		15
		UE 2 M2 - Analyses de					10	0	0	15	0	30
		UE 3 M2 - Approches	3AEFE23E	70	Egalités	Obligatoire			9			9
		UE 3 M2 - Approches	3AEFE23I	70	Education et pédagogie inclusive	Obligatoire			10			10
UE 3 M2 - Approches						4	0	16	2	0	19	
UE 4 M2 - Formation à		3AEFE24A	70	Atelier de recherche 2	Obligatoire			16	6	2	22	
UE 4 M2 - Formation à						10	0	16	6	2	22	
UE 5M2 - Parcours		3AEFE25T	70	Tutorat, suivi FC 2	Obligatoire					4	0	
Année 2 -	UE 5M2 - Parcours	3AEFE25L	11	LVE	Obligatoire			12	8		20	
	UE 5M2 - Parcours	3AEFE25I	NUM	IA et Education	Obligatoire			5			5	
	UE 5M2 - Parcours	3AEFE25C	11	CAPEFE	Facultatif					1	0	
	UE 5 M2 - Parcours					12	0	17	8	5	25	
						60	0	152	35	7	200	
Total -						120	0	293	79	12	400	

INSPE Normandie CAEN

Année Universitaire 2025-2026

Modalités de contrôle des connaissances

MASTER MEEF MENTION 2 "PARCOURS EFÉ 2nd degré EPS"

MODALITES DE CONTROLES DES CONNAISSANCES

Diplôme	Parcours	Année	Semestre	UE	Volume horaire étudiant	ECTS	MCC session 1	notes / paliers d'acquisition	MCC session 2	Commentaires
MEEF 2nd degré	EFÉ 2nd degré EPS	M1	Annualisé	UE 1 - Domaines d'intervention, disciplines et didactiques	88	24	CT Ecrit	notes	CT Ecrit	Un écrit
MEEF 2nd degré	EFÉ 2nd degré EPS	M1	Annualisé	UE 2 - Analyses de l'activité et professionnalités	30	6	CT Ecrit	notes	CT Ecrit	Un écrit
MEEF 2nd degré	EFÉ 2nd degré EPS	M1	Annualisé	UE 3 - Approches curriculaires et apprentissages	18	12	CT Ecrit	note	CT Ecrit	Un écrit
MEEF 2nd degré	EFÉ 2nd degré EPS	M1	Annualisé	UE 4 - Formation à et par la recherche	38	10	CT Ecrit	notes	CT Ecrit	Mémoire : CTE 100%
MEEF 2nd degré	EFÉ 2nd degré EPS	M1	Annualisé	UE 5 - Parcours étudiant	26	8	CT Oral	notes	CT Oral	Oral réflexif : CTO 100%
MEEF 2nd degré	EFÉ 2nd degré EPS	M2	Annualisé	UE 1 - Domaines d'intervention, disciplines et didactiques	104	24	CT Ecrit	notes	CT Ecrit	Un écrit
MEEF 2nd degré	EFÉ 2nd degré EPS	M2	Annualisé	UE 2 - Analyses de l'activité et professionnalités	30	10	CT Ecrit	notes	CT Ecrit	Un écrit
MEEF 2nd degré	EFÉ 2nd degré EPS	M2	Annualisé	UE 3 - Approches curriculaires et apprentissages	19	4	CT Ecrit	notes	CT Ecrit	Un écrit
MEEF 2nd degré	EFÉ 2nd degré EPS	M2	Annualisé	UE 4 - Formation à et par la recherche	22	10	CT Ecrit et CT Oral	notes	CT Ecrit et CT Oral	Mémoire : CTE 30% ; CTO 70%
MEEF 2nd degré	EFÉ 2nd degré EPS	M2	Annualisé	UE 5 - Parcours étudiant	25	12	CT Ecrit et CT Oral	notes	CT Ecrit et CT Oral	Oral réflexif : CTO 50% LVE : CTE 25 % ; CTO 250% non compensable

INSPE Normandie CAEN

Année Universitaire 2025-2026
Modalités de contrôle des connaissances

MASTER MEEF MENTION 1 "PARCOURS EFÉ 1er degré"

MODALITES DE CONTROLES DES CONNAISSANCES

Diplôme	Parcours	Année	Semestre	UE	Volume horaire étudiant	ECTS	MCC session 1	notes / paliers d'acquisition	MCC session 2	Commentaires
MEEF 1er degré	EFÉ 1er degré	M1	Annualisé	UE 1 - Domaines d'intervention, disciplines et didactiques	106	31	CT Ecrits	notes	CT Ecrits	Fr CTE 30% ; Flsco CTE 30% ; Maths CTE 40%
MEEF 1er degré	EFÉ 1er degré	M1	Annualisé	UE 2 - Analyses de l'activité et professionnalités	12	5	CT Oral	notes	CT Oral	Oral réflexif : CTO 100%
MEEF 1er degré	EFÉ 1er degré	M1	Annualisé	UE 3 - Approches curriculaires et apprentissages	21	7	CT Ecrit	note	CT Ecrit	Connaissance du système : CTE 100%
MEEF 1er degré	EFÉ 1er degré	M1	Annualisé	UE 4 - Formation à et par la recherche	50	9	CT Ecrit	notes	CT Ecrit	Mémoire : CTE 100%
MEEF 1er degré	EFÉ 1er degré	M1	Annualisé	UE 5 - Parcours étudiant	11	8	Assiduité	notes	Assiduité	Parcours m@gistère : Validation par assiduité
MEEF 1er degré	EFÉ 1er degré	M2	Annualisé	UE 1 - Domaines d'intervention, disciplines et didactiques	40	19	CT Ecrit	notes	CT Ecrit	Projet Transdisciplinaire : CTE 100%
MEEF 1er degré	EFÉ 1er degré	M2	Annualisé	UE 2 - Analyses de l'activité et professionnalités	32	15	CT Ecrit et CT Oral	notes	CT Ecrit et CT Oral	Oral réflexif : CTO 50% ; Evaluer CTE 50%
MEEF 1er degré	EFÉ 1er degré	M2	Annualisé	UE 3 - Approches curriculaires et apprentissages	39	3	CT Ecrit	notes	CT Ecrit	QCM Education Inclusive : CTE 100%
MEEF 1er degré	EFÉ 1er degré	M2	Annualisé	UE 4 - Formation à et par la recherche	39	11	CT Ecrit et CT Oral	notes	CT Ecrit et CT Oral	Mémoire : CTE 30% ; CTO 70%
MEEF 1er degré	EFÉ 1er degré	M2	Annualisé	UE 5 - Parcours étudiant	50	12	CT Ecrit et CT Oral	notes	CT Ecrit et CT Oral	LVE : CTE 50% ; CTO 50% non compensable

MASTER MEEF MENTION 2 "PARCOURS EFÉ 2nd degré Maths"

MODALITES DE CONTROLES DES CONNAISSANCES

Diplôme	Parcours	Année	Semestre	UE	Volume horaire étudiant	ECTS	MCC session 1	notes / paliers d'acquisition	MCC session 2	Commentaires
MEEF 2nd degré	EFÉ 2nd degré Maths	M1	Annualisé	UE 1 - Domaines d'intervention, disciplines et didactiques	88	24	CT Ecrits	notes	CT Ecrits	Disciplinaire : CTE 20% Didactique : CTE 80%
MEEF 2nd degré	EFÉ 2nd degré Maths	M1	Annualisé	UE 2 - Analyses de l'activité et professionnalités	30	6	CT Ecrit et CT Oral	notes	CT Ecrit et CT Oral	Projet tutoré CTE 60% CTO 40%
MEEF 2nd degré	EFÉ 2nd degré Maths	M1	Annualisé	UE 3 - Approches curriculaires et apprentissages	18	12	CT Ecrit	note	CT Ecrit	Connaissance du système : CTE 100%
MEEF 2nd degré	EFÉ 2nd degré Maths	M1	Annualisé	UE 4 - Formation à et par la recherche	38	10	CT Ecrit	notes	CT Ecrit	Mémoire : CTE 100%
MEEF 2nd degré	EFÉ 2nd degré Maths	M1	Annualisé	UE 5 - Parcours étudiant	26	8	CT Oral	notes	CT Oral	Oral réflexif : CTO 100%
MEEF 2nd degré	EFÉ 2nd degré Maths	M2	Annualisé	UE 1 - Domaines d'intervention, disciplines et didactiques	93	24	CT Ecrits	notes	CT Ecrits	Disciplinaire : CTE 20% Didactique : CTE 80%
MEEF 2nd degré	EFÉ 2nd degré Maths	M2	Annualisé	UE 2 - Analyses de l'activité et professionnalités	30	10	CT Ecrit	notes	CT Ecrit	Séance IA : CTE 100%
MEEF 2nd degré	EFÉ 2nd degré Maths	M2	Annualisé	UE 3 - Approches curriculaires et apprentissages	19	4	CT Ecrit	notes	CT Ecrit	QCM Education Inclusive : CTE 100%
MEEF 2nd degré	EFÉ 2nd degré Maths	M2	Annualisé	UE 4 - Formation à et par la recherche	22	10	CT Ecrit et CT Oral	notes	CT Ecrit et CT Oral	Mémoire : CTE 30% ; CTO 70%
MEEF 2nd degré	EFÉ 2nd degré Maths	M2	Annualisé	UE 5 - Parcours étudiant	36	12	CT Ecrit et CT Oral	notes	CT Ecrit et CT Oral	Oral réflexif : CTO 50% LVE : CTE 25% ; CTO 25% non compensable

Liste :	O = obligatoire / X = à choix / F = facultative
Crédits ECTS :	crédits ECTS de l'EUE et de l'élément constitutif le cas échéant
Nature :	préciser écrit / oral / pratique / assidue ou combinaison de ces natures, à l'exclusion de tout autre terme
Part CC ou CT :	préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'EUE ou de l'élément constitutif NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.
Coefficient :	coefficient de l'EUE et de l'élément constitutif le cas échéant

Composante13UFR des Sciences

Type de diplômeMasterMACYBER

Mention de diplômeCybersécurité

Version d'étapeCYBEM2_411Master 2 Cybersécurité

Liste :O = obligatoire / X = à choix / F = facultative

Crédits ECTS :crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Nature :préciser écrit / oral / pratique / assiduité ou combinaison de ces natures, à l'exclusion de tout autre terme

Part CC ou CT :préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif

NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.

Coefficient :coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Erasmus : oui / non ? Enseignement à distance : oui / non ?						Évaluation continue intégrale			SESSION 1					SESSION 2							
Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	Le cas échéant, ÉQUIVALENCE UE AOF et EC AOF si porteur de crédits	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagé (3 minimum, sauf dérogation pour EC de 20h ou moins : 2 minimum)	Mode de calcul de la moyenne (voir l'onglet précision) Préciser mode (1), (2), (3) ou (4)	Contrôle continu			Contrôle terminal			Contrôle terminal			Coefficient	Remarques éventuelles
											Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagé (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT		
CYBEM2AN	MCYBFi3A			Anglais et communication	4						écrit, oral	2	1 / 2	Écrit	1h30	1 / 2	Écrit	1h30	1 / 2	4	
CYBEM2AN	MCYBFi3B			Sécurité IoT, Cloud, Blockchain	4						écrit, TP, oral	2	1/3	Écrit	1h30	2/3	Écrit	1h30	2/3	4	
CYBEM2AN	MCYBFi3C			Pentesting et audit sécurité	4						écrit, TP, oral	2	1/3	Écrit	1h30	2/3	Écrit	1h30	2/3	4	
CYBEM2AN	MCYBFi3D			Cryptographie post quantique	4						écrit, TP, oral	2	1/3	Écrit	1h30	2/3	Écrit	1h30	2/3	4	
CYBEM2AN	MCYBFi3E			Biométrie	4						écrit, TP, oral	2	1/3	Écrit	1h30	2/3	Écrit	1h30	2/3	4	
CYBEM2AN	MCYBFi3F			Hacking avancé	10			écrit, TP, oral	3	1										10	
CYBEM2AN	MCYBFi4A			Droit pour la sécurité et la vie privée	4						écrit, TP, oral	2	1/3	Écrit	1h30	2/3	Écrit	1h30	2/3	4	
CYBEM2AN	MCYBFi4B			Cryptanalyse quantique et parallélisme	4						écrit, TP, oral	2	1/3	Écrit	1h30	2/3	Écrit	1h30	2/3	4	
CYBEM2AN	MCYBFi4C			Sécurité systèmes info	4						écrit, TP, oral	2	1/3	Écrit	1h30	2/3	Écrit	1h30	2/3	4	
CYBEM2AN	MCYBFi4D			Sécurité offensive et défensive	4						écrit, TP, oral	2	1/3	Écrit	1h30	2/3	Écrit	1h30	2/3	4	
CYBEM2AN	MCYBFi4E			Forensique	4						écrit, TP, oral	2	1/3	Écrit	1h30	2/3	Écrit	1h30	2/3	4	
CYBEM2AN	MCYBFi4F			Stage	10						Rapport+Soutenanc e+Travail		1							10	

A PRECISER
règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
règles de prise en compte des absences aux épreuves
éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
autres remarques

Compensation au sein du bloc 1A-1E (SMCYBUE1)
et du bloc 2A - 2E (SMCYBUE2)

Pas de compensation entre les blocs.

Absences justifiées : Les absences justifiées ne donneront pas lieu à une épreuve de substitution.

Autres remarques :
Les enseignants ont la possibilité de remplacer les épreuves écrites de session 2 par un oral lorsqu'il y a moins de 10 étudiants susceptibles de passer la session 2

EN LICENCE
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

4 CAS POSSIBLES :

	Hors ECI	
	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

D/ **ECI*** **Evaluation continue intégrale**
Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier

d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves

- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre

Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (**session unique**) :

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	(N1+N2)/2	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	(N1+N2+N3)/3	
(2)	(N1+N2+N3)/3	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3	
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3
(4)	Autre formule à préciser	Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)

INF4M2 VET [414] Master 2 Informatique P. IA et Facteurs Humains

		Coef. HETD		1	1	1	1	1,5		
Code	Libellé	ECTS	Eff.	HPROJET	HSTAGE	HTP	HTD	HCM	HETD	MCC
INF4M2AN AN 2		60		4h	2h	64h	30h	206h		
INF4M2UA	BLOC UE université annuelles									
SMINFHS3	SEM Semestre 3	30				64h	30h	206h		
SMINFH3U	BLOC UE Université (Semestre 3)	23				64h	30h	136h		
SMINFO3A	UE Programmation parallèle et distribuée	4				20h		20h		(33CC+66CT1)/CT2
SMINFO3B	UE Programmation par contraintes et programmation linéai	4				10h	10h	20h		(CC1+CC2+CC3)/3
SMINFH3A	UE Fouille de motifs et données structurées	3				6h		24h		
SMINF3D5	EC Fouille de motifs et données structurées	3				6h		24h		(CC1+CC2+CC3)/3
SMINFH3B	UE Apprentissage profond avancé	3				8h		22h		
SMINF3D4	EC Apprentissage profond avancé	3				8h		22h		(50CC+50CT1)/(50CC+50CT2)
SMINFH3C	UE Systèmes multi-agents avancés	3				10h	10h	10h		
SMINF3E4	EC Systèmes multi-agents avancés	3				10h	10h	10h		(50CC+50CT1)/(50CC+50CT2)
SMINFH3D	UE Processus décisionnels avancés	3					10h	20h		
SMINF3D2	EC Processus décisionnels avancés	3					10h	20h		CT1/CT2
SMINFH3E	UE Traitement automatique des langues avancé	3				10h		20h		
SMINF3E1	EC Traitement automatique des langues avancé	3				10h		20h		(33CC+66CT1)/(33CC+66CT2)
SMINFH3F	UE UE spécifiques Facteurs Humains (Semestre 3)	7						70h		
SMIFH3F1	EC Intelligence artificielle, données et réalité virtuell	2						20h		CT1/CT2
SMIFH3F2	EC Sciences cognitives	2						20h		CT1/CT2
SMIFH3F3	EC Intelligence artificielle et sciences sociales	2						20h		CT1/CT2
SMIA3F4	EC Sémiologie numérique	1						10h		CT1/CT2
SMINFHS4	SEM Semestre 4	30		4h	2h					
SMINFH4A	UE Projet collaboratif	4		2h						(CC1+CC2+CC3)/3
SMINFO4B	UE Recherche en immersion	4		2h						(CC1+CC2+CC3)/3
SMINFO4C	UE Stage	22			2h					Rapport + Soutenance
		Total	60	4h	2h	64h	30h	206h		

PRECISIONS :

Règles de compensation:
Les UES spécifiques Facteurs Humains et les UES Informatiques ne se compensent pas entre elles.
Les semestres ne se compensent pas entre eux.

Absences justifiées : Les absences justifiées ne donneront pas lieu à une épreuve de substitution.

Autres remarques:
Les enseignants ont la possibilité de remplacer les épreuves écrites de session 2 par un oral lorsqu'il y a moins de 10 étudiants susceptibles de passer la session 2

Demande d’ajustement de MCC – L3 SVT – Juin 2025

Actuel

Actuel								Évaluation continue intégrale			SESSION 1						SESSION 2				
Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	Le cas échéant, ÉQUIVALENC E UE AOF et EC AOF si porteur de crédits	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagé (3 minimum, sauf dérogation pour EC de 20h ou moins : 2 minimum)	Mode de calcul de la moyenne (voir l'onglet précision) Préciser mode (1), (2), (3) ou (4)	Contrôle continu			Contrôle terminal			Contrôle terminal			Coefficient	Remarques éventuelles
											Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagé (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT		
Semestre 5																					
SBSVTS6	SBSVT6E			UE Personnalisation ou prépro	5																
SBSVTS6	SBSVT6E	O	SBSVT6E1	EC Cartographie SIG		SVTL3_211					Ecrit, rapport et pratique	2	100%							40%	
SBSVTS6	SBSVT6E	O	SBSVT6E2	EC Prépro Enseignement (Stage)		SVTL3_211					Ecrit et/ou oral	2	50%	écrit	2h00	50%	Ecrit	2h00	50%	60%	

Modification demandée

SBSVTS6	SBSVT6E			UE Personnalisation ou prépro	5																
SBSVTS6	SBSVT6E	O	SBSVT6E1	EC Cartographie SIG		SVTL3_211					Ecrit	1	100%							50%	
SBSVTS6	SBSVT6E	O	SBSVT6E2	EC Prépro Enseignement (Stage)		SVTL3_211					Ecrit et oral	2	100%				ecrit		50%	50%	

Argumentaire

Cette modification est un ajustement vis-à-vis de la réforme du concours d'accès aux métiers de l'enseignement

CALENDRIER PREVISIONNEL 2025-2026

Nom de la formation : DU CONDUCTEUR DE TRAIN

Date de début de formation : _ 03/11/2025

Date de fin de formation (examens) : _ 17/04/2026

AOUT 2025	SEPTEMBRE 2025	OCTOBRE 2025	NOVEMBRE 2025	DÉCEMBRE 2025	JANVIER 2026	FÉVRIER 2026	MARS 2026	AVRIL 2026	MAI 2026	JUIN 2026	JUILLET 2026	AOUT 2026
01 ven	01 lun 36	01 mer	01 sam	01 lun 49	01 jeu	01 dim	01 dim	01 mer	01 ven	01 lun 23	01 mer	01 sam
02 sam	02 mar	02 jeu	02 dim	02 mar	02 ven	02 lun 6	02 lun 10	02 jeu	02 sam	02 mar	02 jeu	02 dim
03 dim	03 mer	03 ven	03 lun 45	03 mer	03 sam	03 mar	03 mar	03 ven	03 dim	03 mer	03 ven	03 lun 32
04 lun 32	04 jeu	04 sam	04 mar	04 jeu	04 dim	04 mer	04 mer	04 sam	04 lun 19	04 jeu	04 sam	04 mar
05 mar	05 ven	05 dim	05 mer	05 ven	05 lun 2	05 jeu	05 jeu	05 dim	05 mar	05 ven	05 dim	05 mer
06 mer	06 sam	06 lun 41	06 jeu	06 sam	06 mar	06 ven	06 ven	06 lun 15	06 mer	06 sam	06 lun 28	06 jeu
07 jeu	07 dim	07 mar	07 ven	07 dim	07 mer	07 sam	07 sam	07 mar	07 jeu	07 dim	07 mar	07 ven
08 ven	08 lun 37	08 mer	08 sam	08 lun 50	08 jeu	08 dim	08 dim	08 mer	08 ven	08 lun 24	08 mer	08 sam
09 sam	09 mar	09 jeu	09 dim	09 mar	09 ven	09 lun 7	09 lun 11	09 jeu	09 sam	09 mar	09 jeu	09 dim
10 dim	10 mer	10 ven	10 lun 46	10 mer	10 sam	10 mar	10 mar	10 ven	10 dim	10 mer	10 ven	10 lun 33
11 lun 33	11 jeu	11 sam	11 mar	11 jeu	11 dim	11 mer	11 mer	11 sam	11 lun 20	11 jeu	11 sam	11 mar
12 mar	12 ven	12 dim	12 mer	12 ven	12 lun 3	12 jeu	12 jeu	12 dim	12 mar	12 ven	12 dim	12 mer
13 mer	13 sam	13 lun 42	13 jeu	13 sam	13 mar	13 ven	13 ven	13 lun 16	13 mer	13 sam	13 lun 29	13 jeu
14 jeu	14 dim	14 mar	14 ven	14 dim	14 mer	14 sam	14 sam	14 mar	14 jeu	14 dim	14 mar	14 ven
15 ven	15 lun 38	15 mer	15 sam	15 lun 51	15 jeu	15 dim	15 dim	15 mer	15 ven	15 lun 25	15 mer	15 sam
16 sam	16 mar	16 jeu	16 dim	16 mar	16 ven	16 lun 8	16 lun 12	16 jeu	16 sam	16 mar	16 jeu	16 dim
17 dim	17 mer	17 ven	17 lun 47	17 mer	17 sam	17 mar	17 mar	17 ven	17 dim	17 mer	17 ven	17 lun 34
18 lun 34	18 jeu	18 sam	18 mar	18 jeu	18 dim	18 mer	18 mer	18 sam	18 lun 21	18 jeu	18 sam	18 mar
19 mar	19 ven	19 dim	19 mer	19 ven	19 lun 4	19 jeu	19 jeu	19 dim	19 mar	19 ven	19 dim	19 mer
20 mer	20 sam	20 lun 43	20 jeu	20 sam	20 mar	20 ven	20 ven	20 lun 17	20 mer	20 sam	20 lun 30	20 jeu
21 jeu	21 dim	21 mar	21 ven	21 dim	21 mer	21 sam	21 sam	21 mar	21 jeu	21 dim	21 mar	21 ven
22 ven	22 lun 39	22 mer	22 sam	22 lun 52	22 jeu	22 dim	22 dim	22 mer	22 ven	22 lun 26	22 mer	22 sam
23 sam	23 mar	23 jeu	23 dim	23 mar	23 ven	23 lun 9	23 lun 13	23 jeu	23 sam	23 mar	23 jeu	23 dim
24 dim	24 mer	24 ven	24 lun 48	24 mer	24 sam	24 mar	24 mar	24 ven	24 dim	24 mer	24 ven	24 lun 35
25 lun 35	25 jeu	25 sam	25 mar	25 jeu	25 dim	25 mer	25 mer	25 sam	25 lun 22	25 jeu	25 sam	25 mar
26 mar	26 ven	26 dim	26 mer	26 ven	26 lun 5	26 jeu	26 jeu	26 dim	26 mar	26 ven	26 dim	26 mer
27 mer	27 sam	27 lun 44	27 jeu	27 sam	27 mar	27 ven	27 ven	27 lun 18	27 mer	27 sam	27 lun 31	27 jeu
28 jeu	28 dim	28 mar	28 ven	28 dim	28 mer	28 sam	28 sam	28 mar	28 jeu	28 dim	28 mar	28 ven
29 ven	29 lun 40	29 mer	29 sam	29 lun 1	29 jeu	29 ven	29 dim	29 mer	29 ven	29 lun 27	29 mer	29 sam
30 sam	30 mar	30 jeu	30 dim	30 mar	30 ven	30 sam	30 lun 14	30 jeu	30 sam	30 mar	30 jeu	30 dim
31 dim		31 ven		31 mer	31 sam		31 mar		31 dim		31 ven	31 lun 36

Week-ends

Périodes en entreprise (SNCF)

Périodes Université

Soutenances / Examens

Vacances scolaires

Jours fériés

Licence 3 Éducation motricité - UFR STAPS

EC / UE	Organisation actuelle	Modifications souhaitées	Justification(s)
EC 21.2 Histoire de l'EP	CT - Ecrit de 4h	1 CC oral de 10' et un CC écrit de 4h	Demande de passage en CC afin de pouvoir faire des évaluations formatives et des retours, tout en préparant aux oraux et aux écrits
EC 21.3 Méthodologie de l'écrit 1	CT - Oral de 10'		
EC 26.1 Epistémologie des savoirs scolaires	CT - Ecrit de 4h	2 CC écrits de 4h	Demande de passage en CC afin de pouvoir faire des évaluations formatives et des retours avant les épreuves d'admissibilité
EC 26.2 Histoire de l'EP			
EC 26.3 Méthodologie de l'écrit 1			
UE 22	2 CC de 2h30	1 CC de 2h30 et 1 CC de 3h	Demande d'allongement du 2ème CC pour entrer en cohérence avec la durée de l'épreuve du CAPEPS
UE29	CT - Ecrit de 4h	2 CC de 3h	Demande de passage en CC afin de pouvoir faire des évaluations formatives et des retours avant les épreuves d'admissibilité

Calendrier Licence Education Motricité - UFR STAPS

Période des examens	Organisation actuelle	Modifications souhaitées	Justification(s)
Demande de modification de la période d'examens session 1 - semestre impair	Période d'examens du 8/12 au 19/12	Période d'examens du 8/12 au 12/12	Ce raccourcissement de la période d'examens permettrait de pouvoir positionner des enseignements la semaine suivante. Plus particulièrement, il s'agirait de pouvoir placer des enseignements relatifs aux épreuves d'admissibilité, qui devraient avoir lieu au milieu du second semestre. Cela permettrait d'anticiper certains cours. Par ailleurs, les demandes de modification de MCC demandées plus haut conduisent à réduire le nombre d'examens devant être positionnés sur la période de CT. Les étudiants n'auraient que 4 examens pour ce semestre. Il semble donc envisageable de les concentrer sur une semaine, tout en respectant un temps optimal entre deux épreuves

Formation non diplômante – Préparation au nouveau CAPES d'Histoire-géographie Co-portée par le département d'histoire et l'INSPÉ

Conditions d'accès et droits d'inscription :

- **Gratuit** : Être inscrit en L3, en M1, M2 ou Préparation à l'Agrégation d'Histoire à l'université de Caen.
- **Droits d'inscription** (identiques à ceux de la Préparation à l'Agrégation) pour les autres. *Si possible dès la rentrée 2025, sinon pour la rentrée 2026.*

Modalités d'enseignement :

- Cours en présence et une partie des cours disponibles à distance en histoire
- Pas de MCCC ; uniquement des entraînements aux épreuves écrites et orales

2 hypothèses :

- **En rouge : enveloppe spécifique de 60h seulement**
- **En vert : enveloppe spécifique de 120h**

La maquette est conçue comme une offre à la carte : les étudiants suivent les cours qui leur ont manqué dans leur cursus antérieur pour disposer d'une culture disciplinaire complète en histoire et en géographie.

Bloc Histoire (accès aux cours uniquement, aucune MCCC)	UE 1 – Histoire antique	3 EC obligatoires : • Y2HANT – Histoire antique (32h CM) • Y3HANT – Histoire antique (26h CM) • Y5HANT – Histoire antique (26h CM) Fléchage des EC suivants en fonction des années selon la proximité avec le programme du concours • Y3HBM1 – Histoire du bassin méditerranéen 1 (24h CM) • Y3HBM2 – Histoire du bassin méditerranéen 2 (24h CM) • Y4ACIV1 – Arts et civilisations des mondes anciens 1 (24h CM) • Y4ACIV2 – Arts et civilisations des mondes anciens 2 (24h CM) • Y5ESOAN1 – Espaces et sociétés dans l'Antiquité 1 (24h CM) • Y5ESOAN2 – Espaces et sociétés dans l'Antiquité 2 (24h CM) • Y6CUSOA1 – Culture et société des mondes anciens 1 (24h CM) • Y6CUSOA2 – Culture et société des mondes anciens 2 (24h CM)
	UE 2 – Histoire médiévale	3 EC obligatoires : • Y2HMED – Histoire médiévale (32h CM) • Y3HMED – Histoire médiévale (26h CM)

		- Y5HMED – Histoire médiévale (26h CM) Fléchage des EC suivants en fonction des années selon la proximité avec le programme du concours - Y3CICU1 – Civilisations et cultures de l'Orient et de l'Occident médiévaux 1 (24h CM) - Y3CICU2 – Civilisations et cultures de l'Orient et de l'Occident médiévaux 2 (24h CM) - Y4CICU3 – Civilisations et cultures de l'Orient et de l'Occident médiévaux 3 (24h CM) - Y4CICU4 – Civilisations et cultures de l'Orient et de l'Occident médiévaux 4 (24h CM) - Y5CUMED – Cultures, pouvoirs et sociétés des mondes médiévaux (24h CM) - Y5ECMED – Économies, pouvoirs et sociétés des mondes médiévaux (24h CM) - Y6CUMED – Cultures, pouvoirs et sociétés des mondes médiévaux (24h CM) - Y6ECMED – Économies, pouvoirs et sociétés des mondes médiévaux (24h CM)
	UE 3 – Histoire moderne	3 EC obligatoires : - Y1HMOD – Histoire moderne (32h CM) - Y4HMOD – Histoire moderne (26h CM) - Y6HMOD – Histoire moderne (26h CM) Fléchage des EC suivants en fonction des années selon la proximité avec le programme du concours - Y3HTMOD – Histoire des temps modernes (24h CM) - Y3HEUR1 – Histoire des espaces européens et néo-européens 1 (24h CM) - Y4HEUMOD – Histoire de l'Europe moderne (XVI^e-XVIII^e siècle) (24h CM) - Y4HCEUMO – Histoire comparée de l'Europe moderne et contemporaine (24h CM) - Y5HSOCU – Histoire sociale et culturelle à l'époque moderne (XVI^e-XVIII^e siècles) (24h CM) - Y6SCMOD1 – Sociétés et civilisations modernes et contemporaines 1 (24h CM) - Y6HIENV1 – Histoire environnementale (XVI^e-XVIII^e siècle) 1 (24h CM) - Y6HIENV2 – Histoire environnementale (XVI^e-XVIII^e siècle) 2 (24h CM)
	UE 4 – Histoire contemporaine	3 EC obligatoires : - Y1HCON – Histoire contemporaine (32h CM) - Y4HCON – Histoire contemporaine (26h CM) - Y6HCON – Histoire contemporaine (26h CM) Fléchage des EC suivants en fonction des années selon la proximité avec le programme du concours - Y3SGM1 – Seconde Guerre mondiale 1 (24h CM) - Y3HEUR2 – Histoire des espaces européens et néo-européens 2 (24h CM)

		• Y4SOCUCO1 – Sociétés et cultures de la période contemporaine 1 (24h CM) • Y4HFREU – Histoire de la France du temps présent (24h CM) • Y5SOCUCO2 – Sociétés et cultures de la période contemporaine 2 (24h CM) • Y5SGM2 – Seconde Guerre mondiale 2 (24h CM) • Y5CONFCO – Conflictualités contemporaines (24h CM) • Y6SCMOD2 – Sociétés et civilisations modernes et contemporaines 2 (24h CM)
	Environ 400h CM (entièrement mutualisées) – coût 0h éq. TD	
Bloc Géographie (accès aux cours uniquement, aucune MCCC)	UE 5 – Géographie de l'environnement	YGO1CCDE – Changement climatique et dynamiques environnementales (25h CM) YGO2FPG – Fondements physiques du globe (25h CM) YGO5GEOS – Géosystèmes (25h CM) YGO6RIEN – Risques environnementaux (25h CM)
	UE 6 – Géographie du monde et de la mondialisation	YGO1CSM – Changements sociétaux et mondialisation (25h CM) YGO3IGP – Introduction à la géographie politique (25h CM) YGO3GRM – Géographie régionale dans le monde (25h CM) YGO4DEV – Géopolitique du développement (25h CM)
	UE 7 – Villes, campagnes et dynamiques des populations	YGO2PES – Populations, espaces, sociétés (25h CM) YGO4DEUR – Dynamiques des espaces urbains et ruraux (25h CM) YGO6ECRV – Enjeux contemporains des rapports villes-campagnes (25h CM)
	UE 8 – La France et ses territoires	YGO4FREU – La France en Europe (25h CM) YGO5TA – Du territoire à l'aménagement (25h CM)
	Maximum de 325h CM (entièrement mutualisées) – coût 0h éq. TD	
Préparation aux épreuves écrites et orales (épreuves d'entraînement, aucune MCC)	UE 9 – Préparation de l'écrit	4 EC obligatoires : • HIINENS5 – Initiation à l'enseignement 1 (24h TD mutualisées avec la L3 Histoire) • HIINENS6 – Initiation à l'enseignement 2 (24h TD mutualisées avec la L3 Histoire) • Concours blancs (8h TD / 16h TD = 4 épreuves avec séances de correction) • Module Ecri+
	UE 10 – Préparation de l'oral	2 ou 3 EC obligatoires : • Entraînement aux épreuves orales (52h TD / 90h TD) • Module pour l'oral 2 assuré par l'INSPE : 2 x 12h de conférences sur les QSV (mutualisé établissement) • Préparation à l'oral 2 en histoire-géographie (14h TD) 1 EC facultatif : • Stage en établissement scolaire (1 à 4 semaines) (pas de suivi, coût 0h)
	72h mutualisées + 60h ou 120h spécifiques	



Calendrier universitaire 2025-2026 / Academic Calendar 2025-2026

MASTER EMJM SPACEMED

M1 - Semesters 1&2 / M2 - Semesters 3&4

UFR Santé															
1er semestre/ 1st semester										2ème semestre/ 2nd semester					
Composante/ Component	diplôme /année	Intitulé légal de la formation	Site/ Location	Accueil et information Welcome and information	Période d'activités de formation Period of activities and training	Vacances de Noël/ Christmas break	Semaine de révision/ Revision week	Période d'exams Semestre 1/ Exam session S1	Vacances d'Hiver/ Winter break	Site/ Location	Accueil et information Welcome and information	Période d'activités de formation/ Period of activities and training	Vacances de Printemps/ Holidays	Période d'exams Semestre 2/ Examination period semester 2	Exams Session 2/ Exams session 2
UFR Santé	M1 2025/2026	Master 1 Biologie- Santé (BS) P. SpaceMed ERAMUS MUNDUS Joint MSc in Physiology and Medicine of Humans in Space and Extreme Environnements	 PRFS Université de Caen Normandie (S1)	Semaine d'intégration (Induction week du 29/09 au 03/10) Opening Ceremony le 29/09	du 29/09/2025 au 23/01/2026 From September 29th 2025 to January 23rd 2026	du 20/12/2025 au 04/01/2026 From December 20th 2025 to January 4th 2026	du 26 au 30 janvier 2026 From January 26th to 30th 2026	du 2 au 13 février 2026 From February 02nd to 13th 2026	du 14/02 au 28/02/2025 From February 14th 2025 to February 28th 2026	 Charité Berlin (S2)	From March 1st to March 13th 2026	From March 1st to July 17th 2026	International Women's Day: March 8th (Sunday); Good Friday: April 3rd; Easter Monday: April 6th; Labour Day: May 1st (Friday); Ascension Day: May 14th (Thursday); Whit Monday: May 25th 2026 (Monday)	May to August 2026	From September 14th to September 25th 2026
3ème semestre/ 3rd semester										4ème semestre/ 4th semester					
UFR Santé	M2 2025/2026	Master 2 Biologie- Santé (BS) P. SpaceMed ERAMUS MUNDUS Joint MSc in Physiology and Medicine of Humans in Space and Extreme Environnements	 Mednarodna podiplomska šola Jožefa Stefana at Institut Jožef Stefan, Ljubljana (S3)	Semaine d'intégration/Induction week du 06/10 au 10/10 2025	du 06/10/2025 au 31/03/2026 From September 06th 2025 to March 31st 2026	du 20/12/2025 au 04/01/2026 From December 20th 2025 to January 4th 2026	nc	from January to March 2026	nc	Master Thesis/Internship in a partner Lab or in a company	–	From April 1st 2026 to September 15th 2026	–	September 2026	end of September 2026

Récapitulatif des demandes de modification du référentiel commun de formation pour la licence sciences du soin

Demande de modification de l'annexe Ergothérapie

Commentaire : la situation exceptionnelle d'absence ne s'applique plus qu'à la session 2

- Situation exceptionnelle d'absence à un examen

En cas d'absence en session 2 pour une UE cœur de métier, en raison d'un motif impérieux, justifié et non déplaçable, l'étudiant peut faire une demande de session de remplacement à sa direction. La demande devra être déposée dans les 7 jours suivants l'absence, et sera traitée en CODIR, qui statuera sur la validité de la demande et sur l'accord ou non de cette session exceptionnelle d'examen. La session exceptionnelle devra avoir lieu dans des conditions permettant de respecter le calendrier universitaire, avec un retour des résultats avant la CAC.

Demandes de modification de l'annexe Manipulateur en électroradiologie médicale

7. Mesures transitoires

Commentaire : Le fonctionnement de la commission pédagogique transitoire de territoire est précisé, notamment sa composition. Cette commission traite les cas de mutations ou de réintégrations des étudiants(es) et s'assure de l'équivalence pédagogique entre le parcours passé de l'étudiant et la licence sciences du soin.

Les dispositions du présent arrêté sont applicables aux étudiants entrant en première année de formation à compter de la rentrée 2021, aux étudiants de deuxième année à compter la rentrée 2022, et aux nouveaux étudiants de L3 à compter de la rentrée 2023. Les étudiants qui redoublent leur L3 en 2023-2024 restent régis par les dispositions antérieures.

Les étudiants en réintégration ou en mutation en L1, L2 ou L3 seront régis soit par le présent référentiel formation soit par les dispositions antérieures. La décision sera prise par la Direction de l'IFMEM.

Les étudiants redoublants ou réintégrant la formation gardent le bénéfice des UE validées dans le référentiel de formation défini dans l'arrêté du 14 juin 2012. Les UE acquises étant réparties dans plusieurs UC non porteuses d'ECTS dans le présent référentiel, la répartition des ECTS se fera lors des CAC des semestres de l'année redoublée à partir du contrat pédagogique établi en début d'année en commission pédagogique territoriale transitoire. Cette commission établit les modalités de redoublement, de réintégration ou de mutation en attribuant les équivalences UC au regard des UE capitalisées sous le programme défini par l'arrêté antérieur.

Liste des membres de la commission pédagogique de territoire transitoire :

- La directrice de l'institut de formation des manipulateurs d'électroradiologie médicale ou son représentant ;
- La responsable universitaire de la Licence en Sciences du soin ;
- Un formateur de l'institut ;
- Un membre invité expert de l'expérimentation.

Les dossiers à étudier devront être adressés une semaine avant la date fixée de chaque commission.

A l'issue de cette délibération, ces étudiants signent un contrat pédagogique qui formalise les modalités de redoublement ou de réintégration. Ce contrat précise les UC acquises par équivalence et celles que l'étudiant doit valider dans le cadre du nouveau référentiel. Les règles d'attribution des ECTS et de compensation, définies dans ce référentiel, s'appliquent dans le cadre du redoublement ou de la

réintégration. La Directrice de l'institut informe la section compétente pour le traitement des situations pédagogiques individuelles des modalités d'accompagnement mises en œuvre.

Demandes de modification de l'annexe Masso-kinésithérapie

1. Parcours de l'étudiant kiné en stage

Commentaire : l'organisation des stages de la L3 est précisée (règles d'affectation et de validation, organisation des retours de stage).

Le Parcours de stage du premier cycle de masso-kinésithérapie se déroule selon le schéma suivant :

L2 :

Stage 1 : Janvier (3 semaines)	Les étudiants doivent découvrir sur l'un de leur stage un établissement de santé, et sur l'autre le monde libéral.
Stage 2 : Mai/juin (3 semaines)	

L3 :

Stage 3 : Novembre/décembre (6 semaines)	Les stages se déroulent en établissement de santé de façon préférentielle. Seul le stage 4 peut être réalisé au choix en structure (établissement de santé ou en libéral).
SSES : Mars (2 semaines)	
Stage 4 : Avril/mai (4 semaines)	

Ce parcours représente 12 semaines, soit 420 heures de formation.

Les affectations de stage favorisent la pertinence et la cohérence du parcours de formation clinique de l'étudiant tout en tenant compte des contraintes institutionnelles et sont du ressort du responsable pédagogique en charge de la gestion des stages et de la direction de l'IFMK.

Pour valider un stage, l'étudiant doit réaliser au minimum 80% du temps (hors stage de SSES). Pour rappel, la durée cumulée des absences en stage ne peut être supérieure à 10% de la durée totale des stages sur les 4 années à l'institut, de la L2 au M2.

Objectifs : Pour la L2, les objectifs des stages cliniques permettent :

- L'initiation aux soins de santé primaire,
- L'observation des relations thérapeutiques avec les patients, des relations avec les médecins et les autres professionnels de santé,
- L'appréhension des bases générales du futur exercice,

- La découverte le système de santé français,
- L'observation du fonctionnement d'un service de soins (en établissement ou en ambulatoire), du parcours du patient, de l'hygiène et du secret professionnel,
- La mise en application de techniques apprises à l'IFMK.

Pour la L3, les objectifs de stage sont centrés sur l'approche bio-psycho-sociale de la personne, les 11 compétences devant être acquises à un niveau 1 « acquis méthodologiques ».

Pour rappel, la durée cumulée des absences en stage ne peut être supérieure à 10% de la durée totale des stages sur les 4 années à l'institut, selon le référentiel de formation défini dans l'arrêté du 4 septembre 2015.

Chaque stage fait l'objet de commandes institutionnelles sous forme de travaux à réaliser, travaux qui sont ensuite exploités à l'IFMK.

Une charte d'encadrement des stagiaires est communiquée à chaque terrain de stage. Le maître de stage s'engage à respecter cette charte en signant le portfolio de l'étudiant.

Une mise en situation professionnelle évaluée est demandée pour chacun des stages. Elle permet à l'étudiant de se situer par rapport à un niveau attendu en fin de stage par les professionnels de terrain.

Les retours de stage font l'objet d'une attention particulière. Des TD supervisés par un psychologue permettent aux étudiants d'analyser ce qui s'est joué dans la relation thérapeutique et d'explicitier leurs ressentis. En plus, des travaux dirigés de retour de stage pédagogiques, collectifs et/ou individuels, basés sur les échanges et l'analyse des situations cliniques favorisent l'acquisition des compétences en masso-kinésithérapie et l'intégration à l'institut des éléments de formation clinique.

2. Règles de validation des années

5.1 Principes généraux de passage d'une année à l'autre

Commentaire : les règles de passage d'une année sur l'autre sont modifiées (possibilité d'être AJAC sans avoir validé l'intégralité du cœur de métier)

Le passage de la L2 à la L3 est accordé selon deux modalités :

1. Validation complète des semestres 3 et 4, avec la condition suivante : avoir validé l'ensemble des UE (dont les stages) soit directement soit après compensation pour les UE transversales.

2. Validation partielle, c'est-à-dire avoir obtenu 51 ECTS sur l'ensemble des semestres 3 et 4, avec les deux conditions suivantes :

- avoir validé l'UE3 sur au moins un des deux semestres et au moins une UC de l'UE 3 sur l'autre semestre

- avoir validé complètement les UE4 et UE5 (dont les stages)

Le passage en cycle 2 de la formation en masso-kinésithérapie, après la L3 LSS est accordé selon une seule modalité :

Validation complète des semestres 3, 4, 5 et 6, avec la condition suivante :

Avoir validé l'ensemble des UE (dont les stages) soit directement soit après compensation pour les UE transversales.

Le redoublement de droit est accordé aux étudiants qui valident au moins 20 ECTS à l'issue des épreuves des sessions 1 et 2.

Dans les autres cas, le redoublement est soumis à l'avis de la section pédagogique compétente pour le traitement des situations individuelles. Tout second redoublement sera soumis à l'avis de cette même section.

Un dispositif spécifique d'aide à la réussite pour la formation clinique non support d'ECTS et non noté **doit** être mis en place lorsque la formation clinique est validée à l'issue des deux sessions, par l'équipe pédagogique en fonction des situations individuelles.

5.2 Principes de validation des UE

Commentaire : les règles de validation des UE sont modifiées (fin de la compensation entre les enseignements des UE cœur de métier).

- La compensation

Les principes de compensation sont définis pour chaque UE, au sein de chaque semestre :

1. Au sein des UE transversales et UE transversales soins, toutes les UC se compensent entre elles via le calcul d'une moyenne pondérée par des coefficients, à condition d'avoir obtenu une note supérieure ou égale à 8/20 à chaque UC.
2. Au sein de chaque UE cœur de métier, il n'y a pas de compensation. Toutes les UC doivent être obtenues avec la note de 10/20 ou validées pour les stages.
3. La compensation des notes s'opère également entre l'UE transversale et l'UE transversale soin d'un même semestre, à condition d'avoir obtenu une note supérieure ou égale à 8/20 à chaque UC de chaque UE.
4. Les UE cœur de métier ne se compensent pas entre elles.
5. Les UE cœur de métier ne peuvent pas compenser les UE transversales et transversales soins et réciproquement.

- La capitalisation

La capitalisation permet aux étudiants ayant validé un enseignement de conserver le bénéfice de cette validation plusieurs années sous réserve d'une modification de la formation dispensée.

Toutes les UC sont capitalisables pour les UT et UTS.

Seules les UC d'une UE cœur de métier entièrement validée sont capitalisables.

Les UC capitalisées le sont pour une durée de 3 ans dans les UE cœur de métier et définitivement pour les UE transversales et transversales soins.

- Situation exceptionnelle d'absence à un examen

En cas d'absence en session 2 pour une UE cœur de métier, en raison d'un motif impérieux, justifié et non déplaçable, l'étudiant peut faire une demande de session de remplacement à sa direction. La demande devra être déposée dans les 7 jours suivants l'absence, et sera traitée en CODIR de l'IFRES, qui statuera sur la validité de la demande et sur l'accord ou non de cette session exceptionnelle d'examen. La session exceptionnelle devra avoir lieu dans des conditions permettant de respecter le calendrier universitaire, avec un retour des résultats avant la CAC.

6. Dispositions spécifiques pour le parcours kiné de la licence sciences du soin

Commentaire : rappel sur la non autorisation d'exercice de la masso-kinésithérapie suite à l'obtention de la licence sciences du soin.

Les étudiants en parcours type kiné de la licence sciences du soin obtiennent leur licence ainsi qu'un certificat de validation de leur premier cycle d'études de kiné.

Les étudiants qui obtiennent la licence science du soin n'ont aucune autorisation d'exercice de la masso-kinésithérapie. Cependant, la validation de la licence science du soin peut permettre aux étudiants qui le souhaitent de poursuivre vers un parcours de master.

7. Mesures transitoires

a. Principes

Commentaire : modification des règles concernant les mutations ou les réintégration des étudiants(es) avec la problématique de pouvoir accueillir des étudiants n'ayant pas eu le même parcours pédagogique dans d'autres institut de formation (suite à l'expérimentation de la licence sciences du soin)

Les dispositions du présent arrêté sont applicables aux étudiants de L2 à compter de la rentrée 2025, et aux nouveaux étudiants de L3 à compter de la rentrée 2025.

Les étudiants en réintégration ou en mutation en L2 ou en L3 seront régis soit par le présent référentiel formation soit par les dispositions antérieures. La décision sera prise par la Direction de chaque institut après échanges avec l'équipe pédagogique.

Les étudiants signent un contrat pédagogique qui formalise les modalités de redoublement ou de réintégration. Ce contrat précise les UC acquises par équivalence et celles que l'étudiant doit valider dans le cadre du nouveau référentiel. Les règles d'attribution des ECTS et de compensation, définies dans ce référentiel, s'appliquent dans le cadre du redoublement ou de la réintégration.

Le directeur de chaque institut informe la section compétente pour le traitement des situations pédagogiques individuelles des modalités d'accompagnement mises en œuvre.

Demandes de modifications pour l'annexe Pédicurie-Podologie

3. Règles de validation des années

4.1 Principes généraux de passage d'une année à l'autre

Commentaire : les règles de passage d'une année sur l'autre sont modifiées (possibilité d'être AJAC sans avoir validé l'intégralité du cœur de métier)

Le passage d'une année à l'autre est accordé selon les modalités suivantes :

Le passage de la première année à la deuxième année est accordé selon les deux modalités suivantes :

1. Validation complète des semestres 1 et 2 : toutes les UE sont acquises soit directement (moyenne supérieure à 10 sur 20) soit après compensation pour les UE transversales.
 1. Validation partielle, c'est-à-dire avoir obtenu au moins 48 ECTS sur l'ensemble des semestres 1 et 2.
 2. Avoir validé les stages de l'année considérée en session 1 ou en session 2.

Le redoublement de droit est accordé aux étudiants qui valident au moins 30 ECTS.

Dans les autres cas, les étudiants qui souhaitent redoubler doivent formuler une demande par écrit auprès de la direction de l'IFPP. Ils pourront être autorisés à redoubler par le directeur de l'institut de formation après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

Le passage de la deuxième année à la troisième année est accordé selon les deux modalités suivantes :

1. Validation complète des semestres 1, 2, 3 et 4 : toutes les UE sont acquises soit directement (moyenne supérieure à 10 sur 20) soit après compensation pour les UE transversales
2. Validation partielle, c'est-à-dire avoir validé les semestres 1 et 2 et au moins 48 ECTS sur l'ensemble des semestres 3 et 4.
3. Avoir validé les stages de l'année considérée en session 1 ou en session 2.

Les étudiants qui ne répondent pas à ces critères et qui ont obtenu au moins 78 crédits au cours des semestres 1-2-3-4 dont au moins 30 ECTS des semestres 3 et 4 bénéficient d'un redoublement de droit.

Les étudiants qui n'ont pas obtenu 78 crédits sur les S1-2-3-4 et qui souhaitent redoubler doivent formuler une demande par écrit auprès de la direction de l'IFPP. Ils pourront être autorisés à redoubler par le directeur de l'institut de formation après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

En cas de redoublement, un dispositif spécifique d'aide à la réussite pour la formation clinique non support d'ECTS et non noté **doit** être mis en place lorsque la formation clinique est validée à l'issue des deux sessions, par l'équipe pédagogique en fonction des situations individuelles.

2 Principes de validation des UE

Commentaire : les règles de validation des UE sont modifiées (fin de la compensation entre les enseignements des UE cœur de métier).

- La compensation

Les 5 principes de compensation sont définis pour chaque UE, **au sein de chaque semestre** :

1. Au sein des UE transversales et UE transversales soins, toutes les UC se compensent entre elles via le calcul d'une moyenne pondérée par des coefficients, à condition d'avoir obtenu une note supérieure ou égale à 8/20 à chaque UC.
2. Au sein de chaque UE cœur de métier, plusieurs UC théoriques composent l'UE, les UC ne se compensent pas entre elles : la validation de l'UE suppose d'avoir obtenu 10/20 à chaque UC.
3. La compensation des notes s'opère entre les deux unités d'enseignement transversales d'un même semestre, à condition d'avoir obtenu une note supérieure ou égale à 8/20 à chaque UC de chaque UE. Pour les UE cœur de métier, leur validation n'est possible qu'en ayant obtenu la note de 10 sur 20 à chacune d'entre elles.
4. Les UE cœur de métier ne peuvent pas compenser les UE transversales et transversales soins et réciproquement.

- La capitalisation

La capitalisation permet aux étudiants ayant validé un enseignement de conserver le bénéfice de cette validation plusieurs années sous réserve d'une modification de la formation dispensée.

Toutes les UC sont capitalisables. Les UE cœur de métier sont capitalisées (avec une durée de 3 ans dans le cadre d'une interruption de formation) dans les UE cœur de métier et définitivement pour les UE transversales et transversales soins.

- Situation exceptionnelle d'absence à un examen

En cas d'absence en session 2 pour une UE cœur de métier, en raison d'un motif impérieux, justifié et non déplaçable, l'étudiant peut faire une demande de session de remplacement à sa direction. La demande devra être déposée dans les 7 jours suivants l'absence, et sera traitée en CODIR, qui statuera sur la validité de la demande et sur l'accord ou non de cette session exceptionnelle d'examen. La session exceptionnelle devra avoir lieu dans des conditions permettant de respecter le calendrier universitaire, avec un retour des résultats avant la CAC.

Demandes de modifications pour l'annexe Psychomotricité

1. Entrée et inscriptions

Commentaire : ajout d'une passerelle possible entre LAS / PASS et le parcours psychomotricité.

La date de la rentrée scolaire est fixée pour chacune des trois années de formation par le directeur de l'institut de formation en psychomotricité après avis des équipes pédagogiques de l'IFRES. Elle doit intervenir au plus tard la première semaine du mois d'octobre.

L'inscription se fait par Parcoursup. Une seconde modalité de sélection est mise en place, conformément à l'article 25 de l'arrêté du 7 avril 1998. Elle permet d'entrer directement en 2ème année pour les personnes ayant déjà certains diplômes nommés dans l'article et ayant obtenu une moyenne générale de 10 sans note inférieure à 8 à un examen écrit portant sur le contenu des enseignements de première année.

Enfin, les étudiants qui ont validé une Licence 1 ou Licence 2 ou Licence 3 d'accès santé ou une PASS se voient proposer la possibilité d'accéder sous condition à la formation en Psychomotricité à l'IFP d'Alençon (8% maximum du quota) après un dépôt de dossier et un oral. (en référence à l'arrêté du 22 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique)

Les stages en deuxième et troisième années

Commentaire : modification des volumes horaires des stages de L2 et L3.

Les stages doivent se répartir sur les deux années en relation avec la charge d'enseignement théorique et pratique de chaque année. L'étudiant doit effectuer deux types de stages :

1. Des stages d'approche des moyens d'évaluation et des conduites thérapeutiques dans différents types d'institutions. Diverses classes d'âge sont couvertes par ces stages (durée 200 heures minimum).
2. Un ou plusieurs stages d'initiation et d'apprentissage thérapeutique (durée 400 heures minimum).

Les stages doivent être accomplis sur des terrains de stage agréés par les DRASS. L'encadrement est assuré par des psychomotriciens ayant exercé pendant au moins 3 ans.

L'ensemble des stages doit être préparé, suivi et évalué. L'institut doit avoir une démarche pédagogique auprès des maîtres de stages. La présentation des stages aux étudiants dans le cadre de l'enseignement théorique est obligatoire. La validation des stages est effectuée par le centre de formation après avis du maître de stage consigné, dans le livret scolaire.

S3 : 120h de stage massé pour découvrir le monde institutionnel et les prises en soins pluridisciplinaires.

S4 : 30h de stage massé pour s’immerger dans la pratique psychomotrice, l’observer et s’initier aux conduites thérapeutiques.

60h de stage d’observation et d’initiation thérapeutique centré sur le bilan psychomoteur. 70h de service sanitaire pour développer la pédagogie par projet, et le travail en interprofessionnalité dans le cadre de la promotion à la santé.

S5 : 160h de stage. Stage filé sur 2 jours/semaine dans 2 structures différentes afin de mener progressivement des suivis psychomoteurs.

8h clinique interne : intervention pour mener des séances Snoezelen et de psychomotricité dans l'eau. Ce travail se fait en présence d'un responsable pédagogique et d'un tuteur.

S6 : 160h de stage. Stage filé sur 2 jours/semaine dans 2 structures différentes. Il s’agit de la continuité des stages du S5. Les étudiants sont de plus en plus autonomes dans les suivis psychomoteurs qui se réalisent sous le regard de leur maître de stage ou en supervision.

5. Règles de validation des années

5.1 Principes généraux de passage d’une année à l’autre

Commentaire : les règles de passage d’une année sur l’autre sont modifiées (possibilité d’être AJAC sans avoir validé l’intégralité du cœur de métier)

Le passage d’une année à l’autre est accordé selon deux modalités :

1. Validation complète de l’ensemble des UE de l’année en cours c’est-à-dire, avec les deux conditions suivantes
 - a. Avoir validé l’ensemble des UE soit directement (moyenne supérieure à 10 sur 20) soit après compensation pour les UE transversales.
 - b. Avoir validé les stages de l’année considérée en session 1 ou en session 2.
2. Validation partielle de l’année en cours c’est-à-dire avec les trois conditions ci-dessous :
 - a. Avoir obtenu au moins 52 ECTS sur les semestres pair et impair de l’année concernée.
 - b. . En cœur de métier, seule une UC de l’UE3 ou de l’UE4 n’est pas validée sur l’ensemble de l’année.
 - c. Avoir validé les stages de l’année considérée en session 1 ou en session 2.
 - d. Le passage en L3 suppose d’avoir intégralement validé les deux premiers semestres de L1.

Le redoublement de droit est accordé aux étudiants qui valident au moins 30 ECTS à l’issue des épreuves des sessions 1 et 2.

Dans les autres cas, le redoublement est soumis à l’avis de la section pédagogique compétente pour le traitement des situations individuelles. Tout second redoublement sera soumis à l’avis de cette même section.

En cas de redoublement, un dispositif spécifique d'aide à la réussite pour la formation clinique non support d'ECTS et non noté **doit** être mis en place lorsque la formation clinique est validée à l'issue des deux sessions, par l'équipe pédagogique en fonction des situations individuelles.

- Situation exceptionnelle d'absence à un examen :

En cas d'absence en session 2 pour une UE cœur de métier, en raison d'un motif impérieux, justifié et non déplaçable, l'étudiant peut faire une demande de session de remplacement à sa direction. La demande devra être déposée dans les 7 jours suivants l'absence, et sera traitée en CODIR, qui statuera sur la validité de la demande et sur l'accord ou non de cette session exceptionnelle d'examen. La session exceptionnelle devra avoir lieu dans des conditions permettant de respecter le calendrier universitaire, avec un retour des résultats avant la CAC.

5.2 Principes de validation des UE

- La compensation

Commentaire : les règles de validation des UE sont modifiées (limitation de la compensation entre les enseignements des UE cœur de métier : reste possible pour les UE3 et UE4, limité pour l'UE5).

Les principes de compensation sont définis pour chaque UE, **au sein de chaque semestre** :

1. Au sein des UE transversales et UE transversales soins, toutes les UC se compensent entre elles via le calcul d'une moyenne pondérée par des coefficients, à condition d'avoir obtenu une note supérieure ou égale à 8/20 à chaque UC.
2. Au sein de chaque UE cœur de métier, toutes les UC des UE3 et UE4 se compensent entre elles via le calcul d'une moyenne pondérée par des coefficients, à condition d'avoir obtenu la note minimale de 8/20 à chaque UC.
Si une UC a une note inférieure à 8/20, une deuxième session pour l'UC est réalisée. Si la note obtenue demeure en dessous de 8/20, l'UE est considérée comme non validée.
Les UE 5 des semestres 1 à 5 les UC sont validées à condition d'avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10. Il n'y a pas de compensation. Pour le semestre 6, les UC de l'UE5 se compensent entre elles à condition que d'avoir obtenu la note minimale de 8/20 à chaque UC
3. La compensation des notes s'opère entre les deux unités d'enseignement transversales d'un même semestre, à condition d'avoir obtenu une note supérieure ou égale à 8/20 à chaque UC de chaque UE.
4. **Exception** : l'UC stage ne se compense avec aucune autre UC.
5. Les UE cœur de métier ne peuvent pas compenser les UE transversales et transversales soins et réciproquement.

Demandes de modification de l'annexe Soins infirmiers

1. Règles de validation des années

5.1 Principes généraux de passage d'une année à l'autre

Commentaire : précision sur le stage complémentaire à destination des redoublants ayant capitalisé l'UE stage.

Le passage de la première année à la deuxième année est accordé selon les deux modalités suivantes :

1. Validation complète des semestres 1 et 2
2. Validation partielle, c'est-à-dire avoir obtenu au moins 41 ECTS sur l'ensemble des semestres 1 et 2.

Le redoublement de droit est accordé aux étudiants qui valident au moins 30 ECTS dont les ECTS d'au moins un stage validé. Un dispositif spécifique d'aide à la professionnalisation non support d'ECTS et non noté **doit** être mis en place (stage complémentaire) lorsque les stages sont validés, par l'équipe pédagogique en fonction des situations individuelles.

Principes de validation des UE

- La compensation

Commentaire : précision apportée sur la validation de l'UC Prescription vaccinale du semestre 6.

Les principes de compensation sont définis pour chaque UE, **au sein de chaque semestre** :

1. Au sein des UE transversales et UE transversales soins, toutes les UC se compensent entre elles via le calcul d'une moyenne pondérée par des coefficients, à condition d'avoir obtenu une note supérieure ou égale à 8/20 à chaque UC.
2. Au sein de chaque UE cœur de métier, il n'y a pas de compensation. Toutes les UC doivent être obtenues avec la note minimum de 10/20. Exception faite de l'UC Mission vaccinale du semestre 6 pour laquelle la note minimale de 16/20 sur chaque campagne est attendue, et auquel s'ajoute la validation de la mise en situation simulée sur le geste vaccinal.
3. La compensation des notes s'opère entre les deux unités d'enseignements transversale et transversale soins d'un même semestre, à condition d'avoir obtenu une note supérieure ou égale à 8/20 à chaque UC de chaque UE. Pour les UE cœur de métier, leur validation n'est possible qu'en ayant obtenu la note de 10 sur 20 à chacune d'entre elles.
4. L'UC stage ne se compense avec aucune autre UC.
5. Les UE cœur de métier ne peuvent pas compenser les UE transversales et transversales soins et réciproquement.

6. Obtention du Diplôme d'Etat

6.1 Présentation au Jury de DE

Commentaire : précisions sur les règles de redoublement des étudiants(es) qui ne remplissent pas les conditions requises pour être présentés au jury régional d'attribution du diplôme d'État en soins infirmiers.

Pour être présenté au jury l'étudiant doit remplir les conditions suivantes :

- Taux de présence en stage de 90% sur les 6 semestres avec 80 % de présence minimum par période de stage ;
- Avoir obtenu 150 ECTS des semestres 1 à 5 ;
- Avoir réalisé l'ensemble des épreuves et des stages du semestre 6.

Le diplôme d'Etat d'infirmier associé à la licence sciences du soin s'obtient par l'obtention des 180 crédits européens correspondant à l'acquisition des compétences du présent référentiel :

1° 120 crédits européens pour les unités d'enseignement,

2° 60 crédits européens pour la formation clinique en stage.

Les étudiants ne remplissant pas les conditions pour être autorisés à se présenter devant le jury régional du diplôme d'Etat et ayant obtenu au moins 120 crédits sont autorisés à redoubler par le directeur de l'institut de formation.

Les étudiants ne remplissant pas les conditions pour être autorisés à se présenter devant le jury régional et ayant obtenu moins de 120 crédits peuvent être autorisés à redoubler par le directeur de l'institut de formation, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

Les étudiants autorisés à redoubler conserve le bénéfice des crédits acquis. Les étudiants autorisés à redoubler en ayant validé les crédits correspondants aux stages effectuent un stage complémentaire dont les modalités sont présentées à la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants

Le jury se réunit trois fois par an et se prononce au vu de l'ensemble du dossier de l'étudiant et d'une synthèse réalisée par l'équipe pédagogique. Les dates du jury sont fixées entre les mois de février et mars, au mois de juillet et entre les mois de novembre et décembre.

7. Mesures transitoires

Commentaire : précision sur la durée du mandat des membres de la commission pédagogique transitoire de territoire (qui examine les demandes de mutations ou de réintégrations en cours de formation).

La réintégration ou la mutation des étudiants en soins infirmiers en L1 ou L2 sera examinée par la commission pédagogique transitoire de territoire.

Les étudiants redoublants ou réintégrant la formation gardent le bénéfice des UE validées dans le référentiel de formation défini dans l'arrêté du 31 juillet 2009. Les UE acquises étant réparties dans plusieurs UC non porteuses d'ECTS dans le présent référentiel, la répartition des ECTS se fera lors des CAC des semestres de l'année redoublée à partir du contrat pédagogique établi en commission pédagogique territoriale transitoire. Cette commission détermine les modalités de redoublement ou d'intégration en attribuant les équivalences UC au regard des U.E capitalisées sous le programme défini par l'arrêté antérieur.

Liste des membres de la commission pédagogique de territoire transitoire :

- 1 directeur des instituts de formation en soins infirmiers du territoire ou son représentant ou un suppléant, président, tiré au sort puis nommé par le Président de l'université ou son représentant ;
- 1 enseignant de statut universitaire ou son représentant, désigné par le Président de l'université ou son représentant ;
- 1 formateur tiré au sort parmi les candidats de chaque département, chaque institut proposant 1 candidat puis nommé par le Président de l'université ou son représentant ;
- Un membre invité expert des expérimentations à titre consultatif désigné par le président de l'université ou son représentant.
- La durée de leur mandat est de 3 ans, avec possibilité de reconduction.

Les dossiers à étudier devront être adressés une semaine avant la date fixée de chaque commission.

A l'issue de cette délibération, ces étudiants signent un contrat pédagogique qui formalise les modalités de redoublement ou de réintégration. Ce contrat précise les UC acquises par équivalence et celles que l'étudiant doit valider dans le cadre du nouveau référentiel. Les règles d'attribution des ECTS et de compensation, définies dans ce référentiel, s'appliquent dans le cadre du redoublement ou de la réintégration.

Le directeur de chaque institut informe la section compétente pour le traitement des situations pédagogiques individuelles des modalités d'accompagnement mises en œuvre.

Direction des Etudes et de la Vie Etudiante

Règlement relatif à l'exonération des droits de scolarité

I) TEXTES APPLICABLES

Article R 719-49 du code de l'éducation : « Les bénéficiaires d'une bourse d'enseignement accordée par l'Etat et les pupilles de la Nation sont, de plein droit, exonérés du paiement des droits de scolarité afférents à la préparation d'un diplôme national dans les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ».

Article R 719-50 du code de l'éducation : « Peuvent en outre bénéficier de la même exonération les étudiants qui en font la demande en raison de leur situation personnelle, notamment les réfugiés et les travailleurs privés d'emploi.

Les décisions d'exonération sont prises par le président de l'établissement, en application de critères généraux fixés par le conseil d'administration et dans la limite des 10% des étudiants inscrits, non compris les personnes mentionnées à l'article R 719-49 ».

La circulaire ministérielle en date du 28 juin 2011 sur le fonds national d'aide d'urgence, précisant que l'aide d'urgence annuelle équivaut à droit à bourse et donne droit à exonération des droits de scolarité à l'université.

L'arrêté ministériel publié au journal officiel fixant le montant des droits de scolarité en vue de la préparation de diplômes nationaux dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

II) PRINCIPES

A) EXONERATION DE DROIT :

L'article R 719-49 du code de l'éducation et la circulaire ministérielle sur le fonds national d'aide d'urgence en date du 28 juin 2011 disposent que les étudiants bénéficiaires d'une bourse d'enseignement accordée par l'état, les pupilles de la nation et les bénéficiaires du fonds national d'aide d'urgence sont exonérés des droits de scolarité.

B) EXONERATION SUR CRITERES :

Conformément à l'article R 719-50 du code de l'éducation peuvent en outre bénéficier d'une exonération les étudiants qui en font la demande en raison de leur situation personnelle. La décision d'exonération est prise par le Président de l'université en application des dispositions fixées par les instances de l'établissement et précisées dans le tableau joint au présent règlement.

1) BENEFICIAIRES :

Peuvent bénéficier d'une exonération des droits de scolarité sur critères :

- Les étudiants incarcérés.
- Les étudiants ayant le statut de réfugié **ou bénéficiant de la protection subsidiaire.**
- Les étudiants placés dans une situation sociale particulière.

Ne peuvent bénéficier d'une exonération des droits de scolarité :

- Les étudiants inscrits dans les diplômes universitaires **à l'exception :**
 - Des étudiants inscrits au diplôme d'université des études technologiques à l'étranger (DUETE) ;
 - Des étudiants inscrits aux diplômes d'université d'études françaises du CARRE international dans l'objectif d'acquérir un niveau de français pour poursuivre leur formation dans les diplômes nationaux, dans ce cas l'avis du CARRE international est demandé.
- Les étudiants inscrits plus de cinq années en 1^{er} cycle sauf justificatif médical du **SSE.**
- Les étudiants inscrits plus de trois années en 2^{ème} cycle sauf justificatif médical du **SSE.**
- Les étudiants inscrits plus de six années en doctorat sauf justificatif médical du **SSE.**
- ~~• Les étudiants déjà exonérés pour un autre diplôme au cours de la même année universitaire.~~
- Les auditeurs libres.
- Les stagiaires de la formation continue.
- Les apprentis.

Cas des étudiants étrangers pour lesquels la réglementation prévoit des droits d'inscription d'un montant différent de celui des droits d'inscription des étudiants de l'un des Etats membres de l'Union européenne

Ces étudiants bénéficieront de droit d'une exonération partielle des droits de scolarité. Ils resteront redevables des droits de scolarité à la hauteur du tarif fixé par l'arrêté relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur pour les étudiants ressortissants de l'un des Etats membres de l'Union Européenne. Cette exonération partielle s'applique à l'intégralité du cursus suivi à l'Université de Caen Normandie par lesdits étudiants, à condition que celui-ci se déroule sans interruption à l'Université de Caen Normandie.

Ces étudiants peuvent également bénéficier d'une exonération totale des droits d'inscription dans les mêmes conditions que les autres étudiants.

Cas des étudiants inscrits dans les Formations Ouvertes à Distance (FOAD)

Le cas des étudiants inscrits dans les Formations Ouvertes à Distance (FOAD) est traité par la délibération n°2025-002 du Conseil d'administration de l'Université de Caen Normandie du 7 février 2025

2) PROCEDURE DE DEMANDE D'EXONERATION SUR CRITERES DES DROITS DE SCOLARITE

La procédure est à effectuer en ligne sur la plateforme eCandidat. L'étudiant doit joindre à sa demande d'exonération en ligne les documents demandés en fonction de sa situation.

Tout dossier incomplet ou déposé sur l'application eCandidat après la date limite des demandes d'exonération sera déclaré irrecevable.

3) DECISIONS

Les décisions d'exonération ou de rejet sont prises par le Président de l'université après avis de la commission d'Accompagnement social à destination des étudiants.

La composition et les prérogatives de cette commission sont prévues par le règlement intérieur de l'Université

Les décisions sont notifiées aux demandeurs par courriel.

La décision d'exonération des droits de scolarité entraîne le remboursement des droits de scolarité tels que définis par l'arrêté fixant le montant de droit de scolarité. Le remboursement ne concerne pas la Contribution Vie Etudiante et de Campus.

4) CAS PARTICULIER

Les étudiants ayant fait une demande d'exonération sont dispensés de l'avance des droits de scolarité au moment de leur inscription.

En cas de refus d'exonération par le Président de l'Université après commission, le paiement des droits de scolarité sera exigé.

Les étudiants ayant payé leurs droits de scolarité avant d'avoir effectué leur demande d'exonération seront automatiquement remboursés si le Président de l'Université après avis de la commission émet un avis favorable.

EXONERATIONS DES DROITS D'INSCRIPTION

	Sous conditions	Accord	Refus	Avis commission
Etudiant(e) boursier(e)		Exonéré -e de droit		
Etudiant(e) pupille de la nation		Exonéré -e de droit		
Etudiant(e) incarcéré(e)		X		
Etudiant(e) réfugié(e) politique ou bénéficiaire de la protection subsidiaire		X		
Etudiant(e) placé(e) dans une situation sociale particulière	revenus ≤ 7 380 € *	X		
	7 380 € ≤revenus ≥ 15 600 € *			X
	revenus ≥ 15 600 €		X	
Etudiant(e) inscrit(e) dans les diplôme universitaires			X	
Etudiant(e) inscrit(e) au diplôme d'université des études technologiques à l'étranger (DUETE)	revenus ≤ 7 380 €	X		
	7 380 € ≤revenus ≥ 15 600 €			X
	revenus ≥ 15 600 €		X	
Etudiant(e) inscrit(e) aux diplômes d'université d'étude française du Carre International	revenus ≤ 7 380 €	X		
	7 380 € ≤revenus ≥ 15 600 €			X
	revenus ≥ 15 600 €		X	
Etudiant(e) inscrit(e) plus de cinq années en 1er cycle			X	
Etudiant(e) inscrit(e) plus de cinq années en 1er cycle avec justificatif médical du SSE	revenus ≤ 7 380 €	X		
	7 380 € ≤revenus ≥ 15 600 €			X
	revenus ≥ 15 600 €		X	
Etudiant(e) inscrit(e) plus de trois années en 2ème cycle			X	
Etudiant(e) inscrit(e) plus de trois années en 2ème cycle avec justificatif médical du SSE	revenus ≤ 7 380 €	X		
	7 380 € ≤revenus ≥ 15 600 €			X
	revenus ≥ 15 600 €		X	
Etudiant(e) inscrit(e) en doctorat avec financement			X	
Etudiant(e) inscrit(e) plus de six années en doctorat			X	
Etudiant(e) inscrit(e) plus de six années en doctorat avec justificatif médical du SSE	revenus ≤ 7 380 €	X		
	7 380 € ≤revenus ≥ 15 600 €			X
	revenus ≥ 15 600 €		X	
Etudiant(e) déjà exonéré -e pour un autre diplôme au cours de la même année universitaire			X	
Auditeur libre			X	
Stagiaire de la formation continue			X	
Apprenti(e)			X	

* Revenu Brut Global (avis d'imposition)